13e Année • N° 8 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 24 Février 1923

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St Denis, PARIS
CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR
IMPRIMERIE :
TÉLÉPHONE { Direction / Imprimerie : NORD 56.33

Messieurs les Directeurs,

Vous avez connu les plus belles recettes avec les grands films documentaires.

Gaumont a réuni les plus intéressantes exclusivités et va bientôt mettre en programme :

L'Ascension du Mont Everest

Le film le plus curieux du monde révélant à l'écran des régions inconnues à ce jour

Exclusivité **Gaumont**

En Afrique équatoriale

2e série des grandes chasses. — Expédition sensationnelle des plus remarquables

Svenska Film (Stockholm) — Exclusivité **Gaumont**

Les Merveilles de l'Amazone

Exploration des rives du fleuve le plus important du monde

Film **Gaumont**

Au sommet des Alpes à la recherche de la Houille blanche

Périlleuse ascension scientifique des plus mouvementées

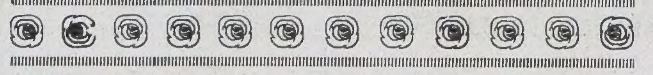
Exclusivité **Gaumont**

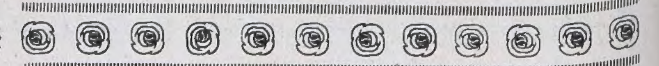
Un Raid aérien à travers l'Europe Centrale

Une des visions les plus intéressantes qui n'aient jamais été réalisées

Film **Gaumont**

et ? ? ?



13e Année - N° 8 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 24 Février 1923

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

Les Directeurs de Cinémas parlent...

par Charles Le FRAPER

Enfin les intéressés émettent leur opinion... Depuis le temps que des organisations plus ou moins bien qualifiées parlent en leur nom, ils se décident cette fois à se faire entendre.

En effet, à la suite de l'intelligente initiative prise par le Syndicat National de consulter les directeurs des petites et moyennes exploitations, ceux-ci ont répondu en masse à l'appel.

Plus de mille directeurs, en huit jours, ont envoyé leur protestation contre le pourcentage de films français à inscrire dans les programmes pour bénéficier d'une détaxe sur les taux adoptés par la Chambre.

Les bulletins continuent à arriver. La semaine prochaine, nous en compterons cinq cents de plus.

N'est-ce pas symptomatique ? Aussi doit-on louer sans réserve le Syndicat National qui a provoqué un tel mouvement d'opinion. Le Sénat qui hésite encore ne saurait fermer les yeux et manquer d'en tenir compte.

Nous avons déjà étudié le problème la semaine dernière. Comme il importe absolument que tous les directeurs de France, tous ceux qui s'intéressent à la vitalité de notre Industrie puissent exprimer leur manière de voir, nous répétons la question posée par le Syndicat National qui représente réellement, *en ce moment*, l'immense majorité des directeurs français et défend âprement leurs intérêts.

Ceux de nos collègues qui désirent :

Choisir librement leurs programmes ;

Ne pas permettre au fisc de s'introduire davantage dans leurs affaires ;

Ne pas augmenter le prix de leurs films :

Et enfin, être détaxés purement et simplement, et sans conditions ;

Ont l'obligation de le dire clairement.

Qu'ils remplissent le bulletin ci-dessous et se hâtent de l'adresser au Syndicat National.

SYNDIQUÉS ou NON SYNDIQUÉS
VOTRE EXISTENCE EST EN CAUSE
SI VOUS VOULEZ LA DÉFENDRE

Nom ....

Directeur de Cinéma ....

adresse ....

à .... Département ....

Le 19

Je proteste contre toute proposition tendant à faire inscrire dans la loi, l'obligation de passer un pourcentage déterminé de films français, pour bénéficier d'une détaxe sur les taux adoptés par la Chambre.

SIGNATURE,

A retourner à M. Delaune, Président du Syndicat National, 6, Boulevard Saint-Denis, Paris,

---

Plus il y aura de bulletins, moins on risquera d'être combattu par le Sénat qui hésite encore à se prononcer

nettement et définitivement sur l'amendement Barthe. Et cependant cet amendement nous donne le maximum de ce qu'il est possible d'obtenir en fait de dégrèvement en cette période difficile.

A mon sens, c'est un premier palier de franchi. Demain nous en franchirons un autre en soutenant la proposition Auriol éminemment favorable à nos camarades de province. Mais aujourd'hui, il importe que toutes les petites et moyennes exploitations se groupent sur l'amendement Barthe et affirment ainsi leur volonté de sortir du marasme dans lequel elles se débattent depuis plusieurs années.

M. Michel Carré, Président de la Société des Auteurs de Films, n'est pas complètement de notre avis. Il m'adresse, à propos de mon précédent article " Sur la Pente ", la très intéressante lettre suivante que je soumets aux nombreux lecteurs du *Courrier*.

Paris, le 20 février 1923

Mon cher confrère,

Bien que vous preniez nettement parti et souteniez les errements volontaires du Syndicat national (?) présidé par M. Delaune, je tiens cependant à vous dire, puisque vous me reprochez de ne vous avoir fait tenir aucun texte de nos décisions, que nul communiqué officiel n'a été envoyé à la presse, et que le texte de notre proposition que vous publiez à la page 13 du « Courrier » a été simplement soumis à la réunion des Exploitants à laquelle nous étions délégués, qu'il a été sérieusement modifié, après discussion et que M. Delaune, qui assistait à cette réunion, n'avait pas à en faire état.

M. Delaune, avec une obstination, qui m'inquiète pour sa mentalité, n'a pas compris que notre modeste prétention de 25 % de film français que nous voudrions voir produire sur les écrans, n'est une obligation pour personne. Nous demandons simplement que l'on accorde l'avantage d'une détaxe supérieure aux chiffres de l'amendement Barthe, appliqué à tous, à ceux qui auront fait l'effort de passer, dans le mois, 25 % — et non 33 % — de film français y compris les documentaires et les actualités..! Voyez ce qui reste pour nous donner satisfaction..!

Soyez sûr, mon cher confrère, que le parlement tout entier estime aujourd'hui qu'il faut protéger l'Industrie nationale menacée et que ce ne sont pas les criailleries d'une minorité intransigeante, qui peuvent nous émouvoir, à l'heure où la commission intraparlementaire du Sénat approuve à l'unanimité nos justes revendications et se ralliera certainement à un texte qui avantagera le film français.

La petite et la moyenne exploitation n'ont rien à perdre à cette proposition puisque le Syndicat de M. Delaune se déclare satisfait des chiffres de l'amendement Barthe.

Pourrez-vous blâmer ceux qui s'efforceront, dans l'espoir d'un avantage légitime, de nous aider à sauver l'Industrie nationale et à donner du travail à tous ceux qui en vivent..?

Sentiments distingués
Michel CARRÉ.

M. Michel Carré s'imagine que nous n'avons pas compris les subtilités de sa proposition. Il nous l'a probablement mal exposée, mais il a déclaré lui-même dans cette proposition : (page 13 du *Courrier* du 17 février) " *que les petits exploitants, à l'heure présente, se trouvent incapables de profiter d'une détaxation subordonnée à un pourcentage de film français, attendu que de nombreux directeurs sont aujourd'hui liés pour un an avec des maisons étrangères* ".

Or, nous estimons, et beaucoup d'autres gens clairvoyants l'estiment aussi, qu'il s'agit aujourd'hui, non pas de sauvegarder ou de consolider les bénéfices considérables réalisés par quelques somptueux Palaces parisiens très en vue, mais de sauver de la ruine les 2.500 petits et moyens cinémas qui agonisent actuellement en France sous le poids insupportable des taxes et des impôts de toutes sortes.

M. Michel Carré ne le contestera certes pas... il a déclaré, en effet, dans cette même proposition que l'exploitation " *surchargée de taxes, ne peut vivre en l'état actuel de la législation et qu'une aide lui est indispensable.* "

Or, cette aide ne peut être qu'une aide financière. Il ne s'agit donc pas de savoir si l'exploitant français doit ou ne doit pas passer 33 0/0 de films français. Il s'agit d'empêcher les salles de spectacle cinématographique de France de fermer leurs portes ou d'abattre leur écran.

S'il n'y avait plus de salles de cinéma ouvertes en France, je me demande ce que vaudrait une loi qui obligerait les directeurs, pour bénéficier d'une prétendue détaxe à passer 25 ou 30 0/0 de films français, c'est-à-dire la loi préconisée par M. Michel Carré.

Le moment est devenu particulièrement tragique. Chaque jour nous apporte la nouvelle de la fermeture d'une salle de cinéma qui ne peut plus faire ses frais, de même que chaque semaine, au *Courrier Cinématographique*, nous marquons la défaillance de nos plus fidèles clients, qui n'ont plus à faire de publicité, puisque leurs films n'ont plus aucune chance d'être loués.

C'est uniquement parce que la situation est sans issue que nous avons demandé au Parlement de diminuer nos charges fiscales pour permettre aux " Exploitations " de vivre. Il ne s'agit évidemment pas de favoriser quelques salles déjà privilégiées et qui passent automatiquement *tous les films français*, parce qu'elles ont des contrats avec les principales maisons, mais d'arrêter, sur la pente qui conduit à l'anéantissement, les deux mille cinq cents salles qui forment la base même de l'industrie du film.

Que M. Michel Carré en soit bien persuadé! le *Courrier* est extrêmement attaché à la prospérité nationale et son ambition est d'applaudir à la gloire du film français. Mais pour cela, nous pensons que nous ne pouvons pas suivre la même voie que la Société des Auteurs de Films et que nous devons, avant d'imposer aux Directeurs un pourcentage de films français, prendre des dispositions pour que ces mêmes directeurs soient à même, tout d'abord de maintenir leurs salles ouvertes, ensuite de payer leurs programmes, qu'ils soient composés de films français ou étrangers.

Mais nous avons donné la parole aux principaux intéressés. Ils ont répondu. Ils répondront encore, demain et les jours suivants. L'ensemble de leurs réponses réunies par le Syndicat National en un dossier imposant doit mettre un terme à toutes les controverses.

Lorsque ce dossier sera présenté au Sénat, je ne pense pas qu'il viendra à l'idée de qui que ce soit de qualifier son contenu et les mille signatures qui s'y inscrivent de " *criailleries d'une minorité intransigeante* ".

Charles LE FRAPER.

Au Syndicat National

Nous lisons dans le dernier numéro du Bulletin :

Cynisme et Candeur

Le Président du Syndicat avoue qu'il profitera de la détaxe proposée mais que les petits et moyens exploitants n'en profiteront pas.

Au cours de la dernière entrevue que nous avons eue avec le Comité de Défense du Film Français et le délégué du Syndicat Français, voici les déclarations édifiantes faites par M. Brézillon d'une part et par M. Tallier d'autre part; affirmations que nous reproduisons avec la plus rigoureuse exactitude.

M. Brézillon a déclaré textuellement ceci :

« Le taux de 33 % est trop élevé, car d'après les « statistiques soigneusement relevées de mes pro- « grammes, moi qui suis plus favorisé que tout « autre (*sic*) et passant tous les films français, Pa- « thé, Gaumont, Agence, Aubert, Phocéa, etc., je « n'ai pu dépasser 22 %. Je demande la réduction « du taux à 25 %, car autrement je ne pourrais pas « profiter de la détaxe ». (*resic*).

C'est pour les petits que mon marteau travaille:
Si j' cogne dessus, c'est par humanité :
Soient maudits à jamais ces chercheurs de bataille
Je ne forge des taxes que pour être détaxé.

Ce n'est pas du Rostand mais c'est suffisant pour le sujet.

Voici ce qu'à son tour M. Tallier, au nom du Comité de Défense du Film Français a répondu à M. Brézillon :

« Ce serait exposer à un échec certain la propo- « sition présentée par le Comité si l'on réduisait « le 33 % à 25 %, car le Sénat estimerait *qu'un* « *trop grand nombre* d'exploitants bénéficie- » raient de la détaxe, ce qui reviendrait alors à « l'adoption pure et simple du projet Taurines « pour tous et en présence des difficultés finan- « cières du pays, les Sénateurs recuIeraient de- « vant le déficit que cette détaxe creuserait dans « le budget. »

On ne pouvait pas avouer avec plus de candeur et d'élégance, que la proposition des auteurs de films, adoptée par M. Brézillon, même avec le taux de 25 %, n'a pour but que de favoriser une seule catégorie d'exploitants la moins nombreuse et la moins touchée par la crise, la grosse exploitation ! Celle qui, seule, pourra se procurer le métrage de films français nécessaire pour être détaxée.

Si après cela les écailles qui obstruent la vue de certains prosternés ne tombent pas c'est que, vraiment, leur cécité est incurable et qu'ils sont mûrs pour les Quinze-Vingts et l'égorgement.

Petits et moyens exploitants, si vous n'êtes pas des aveuglés ou des moutons résignés, ayez un sursaut d'énergie, remplissez le bulletin de protestation que vous trouverez encarté dans ce journal, et ainsi vous mettrez d'accord votre devoir et votre intérêt.

F. DELAUNE.

Bravo ! Lyon

Nos collègues et amis de la Région du Sud-Est réunis autour de l'important groupement que représente « l'Association Syndicale des Directeurs de Spectacles de Lyon et de la Région », conscients du devoir qui leur incombe en présence des agissements du Comité de Défense du Film Français associé au Syndicat Français, nous informent qu'ils sont avec nous pour combattre toute proposition d'imposition d'un métrage déterminé des films français dans les programmes.

Voici les lettres que nous recevons de M. Goiffon, président, et que nous sommes heureux de publier, avec nos félicitations les plus vives, pour celui qui nous les adresse et les mandants au nom desquels il parle.

Fédération des Directeurs de Spectacles de Province

Association Syndicale des Directeurs de Spectacles de Lyon et de la Région

Lyon, le 12 février 1923.

M. DELAUNE, *Président du Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique. — Paris.*

Mon cher Président,

Je vous accuse réception de votre lettre du 8 courant et vous prie de m'excuser du retard, très fatigué en ce moment et surmené par les questions syndicales.

Je suis heureux de vous dire que nous sommes d'accord avec vous sur tous les points et me réserve d'y revenir plus longuement sous peu.

1° Nous n'acceptons pas l'imposition d'un pourcentage de films français. Que l'on nous donne du bon film et nous sommes tous heureux de le passer en payant nos programmes un taux supérieur au taux habituel;

2° Nous sommes partisans d'accepter le peu d'acquis à la Chambre des Députés et nous ne voyons pas l'utilité de courir le risque de le perdre pour risquer de gagner un peu plus et où nous avons 99 chances sur 100 de tout perdre. Accepter et poursuivre la lutte pour : A. Le 50 % pour la Province; B. Une réduction générale sur l'ensemble, mais ce dernier cas dans le prochain budget; C. Refus formel d'accepter la salade de films français avec différents paliers qui, comme vous le dites, laisse paraître le bout de l'oreille de ceux qui ont conçu le premier projet dit Bokanowski, qui conduirait à perdre tout le terrain acquis à la Chambre, sous prétexte de solidarité.

N'oublions pas que tout le monde *bénéficie également*. Je ne dis pas proportionnellement, mais bien également; les établissements à grosses recettes peuvent, je crois, avoir un peu de patience pour la deuxième étape, mais il serait ridicule de tout perdre pour l'ombre.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Président, mes salutations empressées.

Le Président : Ed. Goiffon.

Lyon, le 13 février 1923.

M. Delaune. *Président du Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique. — Paris.*

Mon cher Président,

Je vous accuse réception de votre honorée du 12 courant et de votre Bulletin du 10 courant. En ce qui nous concerne, nous sommes entièrement du même avis que vous. Nous avons une réunion de bureau demain ; je me ferai un plaisir de communiquer lettres et Bulletin qui sont on ne peut plus intéressants. Je vous tiendrai au courant de nos décisions.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher Président, mes salutations empressées.

Le Président : Ed. Goiffon.

A nos Collègues et Amis de la Fédération du Nord-Ouest

Lettre Ouverte

A Monsieur Hermand, *Président*

Monsieur le Président,

Lors de votre Assemblée Générale, tenue à Rouen le 8 novembre dernier, réunion à laquelle vous me faisiez l'honneur de m'inviter ainsi que mes collègues Lussiez et Blondeau, délégués de Syndicat National, j'exposais à vos adhérents un peu clairsemés (25 au maximum), les avantages de l'Union, le but que nous poursuivions, l'effort accompli, les résultats espérés. Cette Assemblée, réduite, à laquelle assistaient, au même titre que nous, MM. Brézillon et Chataigner, approuvait à l'unanimité les idées par moi développées, ainsi d'ailleurs que celles exposées par nos éminents confrères du Syndicat Français et qui, à l'époque étaient d'accord avec les nôtres.

S'il nous était donné de constater au nombre de nos auditeurs la présence de quelques collègues de la Seine-Inférieure, directeurs indépendants, nous y voyions également divers chefs de poste des « Omnia » de la Région Nord-Ouest, allant du Finistère à la Somme, et dont vous êtes, titre flatteur, le Directeur général.

J'ai pour la personnalité de vos sous-chefs la plus courtoise sympathie, mais je ne professe pas à l'égard de leur indépendance la même considération, et c'est pourquoi je vous demande la permission de m'élever contre votre intervention dans la question des taxes votées par la Chambre. En effet, mon cher Président, vous n'êtes que l'employé-chef de M. Benoît-Lévy, et comme tel, un peu trop lié par la défense de ses intérêts qui, permettez-moi de vous le faire remarquer, diffèrent dans une large mesure de ceux des nombreux petits et moyens exploitants de votre région, en général non syndiqués, et au nom desquels, exagérant quelque peu, vous prétendez parler, quand

vous savez fort bien qu'ils ne sont pas de votre avis.

Je ne puis, et je vous prie de m'en excuser, laisser passer, sans protester, l'interview que vous « donnâtes »!! si bénévolement au rédacteur du *Havre-Eclair* et où vous réclamiez, toujours au nom de la région du « Nord-Ouest », la modification de l'amendement Barthe, sous prétexte qu'il ne dégrève que de 1.188 francs par mois (ce sont vos chiffres, inexacts d'ailleurs, ce qui ferait 14.256 francs par an) pour un établissement faisant 60.000 francs de recettes mensuelles,

60.000 francs par mois ! Peste ! mon cher Président, vous n'y allez pas avec le dos de la cuiller ! 720.000 francs par an. Si vous en avez beaucoup de ce genre je vous en félicite et j'en suis heureux pour les actionnaires des « Omnia ».

Mais pourquoi n'avoir pas poussé votre démonstration jusqu'au bout et avoir caché qu'un établissement faisant 30.000 francs mensuellement, réaliserait la même économie que celui que vous citez et enfin qu'un petit établissement de 5.000 francs par mois, soit 60.000 francs par an, économiserait encore 1.720 francs sur la taxe d'Etat, indépendamment de la diminution correspondante de la taxe municipale.

Prendre comme exemple, un établissement faisant 720.000 francs par an quand on est comme vous Président d'une Fédération qui réunit 25 présents à son Assemblée Générale, et qui englobe 15 départements, et par suite de nombreux établissements qui n'atteignent pas dans l'année les recettes que vous prenez comme base pour un mois. C'est méconnaître l'intérêt du plus grand nombre et imiter en cela la façon de faire particulière de votre directeur de conscience M. Brézillon.

Telle n'était pas l'attitude de votre prédécesseur à la présidence, M. Demare, pas plus que ce n'est, je crois pouvoir l'affirmer, la conception de M. Leriche, votre vice-président que tous deux possèdent la qualité indispensable qui vous manque, l'indépendance !

En vous cramponnant ainsi aux basques vêtustes et fragiles de M. Brézillon, vous risquez fort mon pauvre Hermand, qu'elles ne vous restent dans les mains.

Croyez-moi, mon cher Président, vendez vos pochettes « Eureka » et vos « Crayons » comme vous le dites si gentiment. Contentez-vous de cette simple mission terrestre, plus rémunératrice et moins compliquée que celle de Président de la Fédération du Nord-Ouest.

A vous lire et sans rancune,

F. DELAUNE.

Opinion d'un Exploitant

sur les nouvelles taxes votées par la Chambre

Devant l'offensive menée par le Syndicat Français (défenseur autorisé de la grosse exploitation) en faveur d'un nouveau projet Bokanowski, j'estime que, petits et moyens exploitants, nous devons nous déclarer momentanément satisfaits du projet Barthe, voté par la presque unanimité de la Chambre.

Nous devons tenir compte que le gouvernement se trouve aux prises avec d'énormes difficultés financières, un déficit formidable (près de 4 milliards) et que le ministre et la Chambre ont fait preuve de bonne volonté en nous dégrevant dans une proportion assez raisonnable ; puisque les grosses exploitations, la catégorie la moins dégrevée (qu'ils disent), réaliseront par établissement près de 13.000 francs d'économie annuelle ; un os à ronger avec un peu de viande autour ! Mais 13.000 francs ne suffisent pas, il faut des millions à ces magnats de l'exploitation ! Que leur importe la situation financière du pays, pourvu que les billets de mille affluent dans leur coffre-fort.

Petits et moyens exploitants, n'écoutez pas les mensongères déclamations en faveur du film français ; la protection du film français n'est qu'un prétexte, un moyen déguisé pour faire accepter un dégrèvement pour les Palaces, dégrèvement dont ne profitera pas le film français, mais qui servira à édifier de nouveaux Palaces et à combattre efficacement les concurrents gênants, c'est-à-dire les petits et moyens cinémas.

HANHART.

A la Chambre

(*Suite*)

M. Charles Bernard. — Et la censure? Qu'a-t-elle fait?

M. le rapporteur général. — Monsieur Charles Bernard, il ne s'agit pas en ce moment de la censure française, mais de la propagande mondiale.

M. Charles Bernard. — Dans ce cas, la censure aurait dû intervenir.

M. le rapporteur général. — La censure française ne peut pas interdire des représentations en Amérique ou en Asie. Ce dont je me plains, c'est que des films, prétendant retracer des pages de l'histoire de France, ne soient pas faits en France, mais à l'étranger, au grand détriment de la gloire française. (*Applaudissements.*)

M. Charles Bernard. — Il ne faut pas, dans ce cas-là, les faire dérouler en France.

M. le rapporteur général. — Je voudrais que ceux qui tiennent des salles d'exploitation cinématographique, que les commerçants intéressants, auxquels la Chambre est unanime à vouloir faciliter les conditions de leur commerce en abaissant les taxes qui les frappent actuellement, aident les pouvoirs publics dans l'effort pour la propagande française, et qu'ils admettent que, pour profiter de l'avantage nouveau que nous allons leur consentir, au moment où, comme l'a dit M. le ministre des finances, il est très dur pour le Trésor de renoncer à une partie de ses ressources, ils doivent nous aider à encourager et à développer l'industrie cinématographique française.

En 1913, l'industrie cinématographique française était la première dans le monde. C'est elle qui exportait la plus grande quantité de films. La guerre est venue. Dans cette période où les industriels ont eu autre chose à faire, où les artistes et les metteurs en scène ont été pris corps et âme par la défense de la patrie, le film français s'est éclipsé, si bien qu'aujourd'hui il n'a plus la place à laquelle il aurait droit. Il faut que nous la regagnions.

Il ne s'agit donc pas uniquement d'un problème industriel et national, il s'agit de la grande question de la propagande française dans le monde. Il n'y a pas aujourd'hui de propagande plus efficace que celle du cinéma, à tel point qu'un écrivain de grand talent, M. Louis Forest, qui, dans de très nombreux articles, a montré l'énorme influence éducatrice et informatrice du cinématographe, a pu dire que si le film avait été inventé avant Gutenberg, il est très probable que la renommée du grand inventeur n'aurait pas été aussi éclatante.

M. Emmanuel Brousse. — Il ne faut pas diminuer Gutenberg. (*Sourires.*)

M. le rapporteur général. — Du point de vue de la propagande à l'étranger, c'est vrai. Le film, c'est le tract, c'est le roman, l'article, la brochure que les yeux de tous les hommes répandus sur le globe savent lire.

Je vous invite, Messieurs, à considérer ce point de vue, qui a paru d'importance aux membres de votre commission des finances. On me dit que la production française est insuffisante pour pourvoir les écrans français. Or, au 1er janvier 1921, les statistiques s'accordaient pour dire que la production française pouvait fournir facilement 15 o/o des films représentés en France.

M. Taurines. — Ce n'est pas 25 o/o !

M. le rapporteur général. — Depuis, deux années se sont écoulées, et nous étions fondés à croire que les progrès faits au cours des deux premières années auraient permis d'atteindre 25 o/o.

Contestez-vous ce chiffre? La commission accepterait de mettre 20 o/o, si vous le désiriez.

Autre objection : le Gouvernement nous dit que nous nous heurterons à des difficultés d'application inouïes.

Je réponds qu'il n'y aura pas de difficultés d'application; car tous les films fabriqués en France, avant d'être reproduits sur les écrans français, passent à la censure, qui les examine et donne un « bon à être reproduits ».

M. Ferdinand Bougère. — S'il en est ainsi, la censure pourrait bien supprimer les films immoraux.

M. le rapporteur général. — Il suffira donc que la censure, appliquant les règles qui seront déterminées par un règlement d'administration publique, que nous prévoyons, déclare que le film est ou non d'origine française et indique le métrage de ce film, car rien n'est plus facile pour celui qui le présente et pour celui qui le tourne, d'en connaître le métrage.

Le permis de reproduire délivré par la censure française indiquerait donc le métrage du film et sa nationalité.

Vous dites que cela soulèvera des difficultés économiques au point de vue des conventions douanières. Il n'en est rien.

Vous proposez d'élever le tarif des douanes; mais étant donné qu'il existe des traités de commerce avec l'étranger, il vous serait infiniment plus facile d'aménager à l'intérieur de nos taxes une réglementation précise, que d'augmenter les droits de douane, car cette dernière mesure pourrait provoquer des protestations de l'étranger.

Je sais que la mesure que nous proposons gênera un certain nombre, infime, il est vrai, d'exploitants, qui se sont fait en France une spécialité de ne représenter que des films d'origine allemande, américaine ou danoise. Libre à eux de continuer à représenter des films danois, américains ou allemands, mais ils seront passibles de l'ancienne taxe.

Ceux qui voudront nous aider dans cet effort en faveur non seulement de l'industrie française, mais aussi de notre propagande nationale, accepteront la condition à laquelle nous subordonnons l'application du tarif réduit.

J'ai tenu à exposer les motifs de la commission des finances. Vous voudrez bien, après ces brèves explications, reconnaître qu'ils s'inspirent du plus haut intérêt national. (*Applaudissements*).

M. le président. — La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. — Le Gouvernement ne méconnaît nullement l'importance du rôle que joue l'industrie cinématographique. Elle est un merveilleux instrument de propagande, elle devrait être également un instrument de moralisation.

Je souhaite que le film français lutte victorieusement contre la concurrence étrangère, je souhaite que le film français fasse connaître aux quatre coins du monde et les gloires de notre histoire et les beautés de nos paysages et les scènes les plus intéressantes de nos théâtres et de nos romans. (*Très bien ! très bien !*)

Il fallait donc prendre des mesures pour protéger notre industrie cinématographique contre la concurrence étrangère et favoriser par là même sa diffusion au dehors.

Le Gouvernement n'a pas failli à ce devoir, et le précédent cabinet, par le décret du 26 octobre 1921, a surélevé dans des proportions considérables les droits de douane qui protègent l'industrie cinématographique. Le dernier relèvement de droits a été de 20 o/o : vous reconnaîtrez qu'il est important.

Donc, l'industrie cinématographique française se trouve actuellement protégée, d'une façon très considérable et je ne vois pas que, dans les circonstances actuelles, il soit prudent d'aller plus loin.

La proposition de la commission des finances ne réalise pas seulement un remaniement de la taxe sur les cinémas, mais elle tend aussi, sous une forme indirecte, à donner une protection nouvelle à cette industrie, en instituant un régime de faveur au profit de toutes les salles de spectacles qui projettent un métrage de films français atteignant au moins 25 o/o du métrage total qu'elles font passer chaque soir sur l'écran.

Le Gouvernement ne peut pas adopter cette proposition, et voici pourquoi.

D'abord, il est certain que l'adoption de la proposition de la commission se traduirait pour le Trésor par une perte importante, qu'il est difficile de chiffrer, mais qui, comme ordre de grandeur, serait vraisemblablement de 4 ou 5 millions.

Or, vous serez étonnés quand, à la fin de la loi de finances nous arriverons au moment douloureux où nous aurons à faire l'équilibre, de m'entendre énoncer le total des réductions qu'en séance vous aurez consenties sur les différents impôts qui sont venus en discussion.

Depuis plusieurs jours, nous votons des diminutions d'impôts. Nous les votons par fragments, nous les votons en détail, nous les votons en nous apitoyant sur différents cas particuliers que les orateurs viennent exposer à cette tribune avec talent.

Mais quand nous serons amenés à faire l'équilibre, quand nous mettrons côte à côte le total des augmentations de dépenses que la Chambre aura consenties, et celui des diminutions de recettes qu'à chaque séance elle a votées, elle sera effrayée du résultat de la comparaison.

M. Marcel Habert. — Et si les cinémas sont obligés de fermer, monsieur le ministre, il en résultera une diminution de recettes encore beaucoup plus considérable !

M. le rapporteur général. — Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre des finances. — Volontiers.

M. le rapporteur général. — Je voudrais, monsieur le ministre, que vous soyez moins sévère pour la Chambre qui a, ces jours derniers, il est vrai, en matière d'impôts cédulaires sur les traitements et salaires — car c'est à cela que vous faites allusion — voté quelques amendements destinés à dégrever les contribuables chargés de famille.

Mais je me permets de vous rappeler que tandis que vous proposiez vous même un abattement de 8.000 fr. dans la cédule des traitements et salaires, la Chambre a eu la sagesse de limiter l'abattement à 7.000. Si la Chambre vous avait suivi, le résultat eût été une diminution importante du rendement de l'impôt.

La Chambre a voulu ensuite — et le Gouvernement ne pouvait pas s'y opposer, à moins de manifester ainsi qu'il se désintéressait de la grave question de la natalité — la Chambre a voulu, dis-je, dégrever les contribuables chargés de famille ; elle a voulu diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur les foyers ouvriers où le chef de famille vit uniquement de son salaire.

Quand la Chambre a fait ainsi, unanimement, œuvre utile pour la protection du foyer de l'ouvrier père de famille, je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas jeter le blâme sur la majorité qui a suivi la commission des finances. (*Applaudissements sur divers bancs*).

M. Join Lambert. — M. le ministre des finances a pourtant le devoir de nous montrer les conséquences des abattements que nous consentons. C'est ce devoir et rien que ce devoir qu'il accomplit en ce moment. (*Mouvements divers*).

M. Emmanuel Brousse. — Alors il ne faut pas accepter ces abattements !

M. le ministre des finances. — Je ne songe en aucune façon à jeter le blâme sur la Chambre. Je remercie, au contraire, le Parlement du courage dont il a fait preuve en repoussant certains abattements, quelles que puissent être les répercussions de son vote. (*Très bien ! très bien !*)

Mais je dois également faire mon devoir de ministre des finances. J'ai le devoir de dire à la majorité qui veut bien suivre fidèlement le Gouvernement et la commission : Prenez garde ! Nous avons dû consentir au cours de ce débat, des augmentations de dépenses, des diminutions de recettes, d'où une augmentation du déficit. Comment y ferons-nous face ? (*Applaudissements à droite.*)

M. Marcel Habert. — En l'espèce, si vous obligez les cinémas à fermer, vous perdrez une importante recette. (*Mouvements divers*).

M. Barthe. — Vous avez les petits cinémas contre vous, monsieur Marcel Habert.

M. Marcel Habert. — Il y a des cinémas qui sont menacés de fermeture.

M. le ministre des finances. — Messieurs, je reviens à l'objet précis de notre débat, c'est-à-dire au texte de la commission concernant les cinémas.

Je disais que le Gouvernement ne peut pas accepter ce texte, et voici pour quelles raisons.

LE SUCCÈS TRIOMPHAL
DE
L'AFFAIRE DU COURRIER DE LYON

Chronique romanesque de M. LÉON POIRIER

Film **Gaumont**



LISTE DES PREMIÈRES LOCATIONS

PARIS

Gaumont-Palace
Gaumont-Théâtre
Cinéma Lutétia
Cinéma Le Capitole
Cinéma Select
Cinéma Louxor
Cinéma Métropole
Cinéma Lyon Palace
Cinéma Belleville Palace
Cinéma Féérique
Cinéma Le Régent
Cinéma des Boulevards
Barbès Palace
Palais des Glaces
Palais des Fêtes
Stella Palace
Monge Palace
Palais Montparnasse
Splendid Cinéma Gaumont
Vaugirard Palace Gaumont
Grand Cinéma
Cinéma Lecourbe
Cinéma Saint-Marcel
Salle Malakoff
Flandre Palace
Cinéma Saint-Charles
Succès Palace
Triumph Cinéma
Cinéma Rambouillet
Cinéma Pompadour
Le Palladium
?

BANLIEUE

Olympia, Clichy
Cinéma Magic, Levallois
Bécon Palace, Bécon-les-Bruyères
Alcazar Cinéma, Asnières
Ivry Palace, Ivry-sur-Seine
Casino, Pavillons-sous-bois
Ciné des Familles, Montrouge
Colombia Ciné, Colombes
Trianon Cinéma, Vincennes
Kursaal, Boulogne-sur-Seine
Ciné-Théâtre, La Garenne-Colombes
Palace Cinéma, Courbevoie
Eden, Charenton-le-Pont
Ciné Victor Hugo, Alfortville
Casino, Alfortville
Parfait Cinéma, Villeneuve Saint-Georges
Alhambra Cinéma, Versailles
Casino du Parc, Pantin
Trianon Cinéma, Neuilly-sur-Seine
Splendid Palace, Choisy-le-Roi
Casino, Vitry-sur-Seine
Cinéma, Malakoff
Cinérama, Nanterre
Family Cinéma, Le Raincy
Cinéma Palace, Villemonble
Cinéma Palace, Maisons-Laffitte
Cinéma, Chelles
Palais des Fêtes, Neuilly-Plaisance
Ciné de la Boissière, Montreuil-sur-Seine
Mignon Ciné, Champigny
Théâtre Municipal, Saint-Denis
Ciné du Pierrot Blanc, Colombes




D'abord, il causerait certainement au Trésor une perte de l'ordre de grandeur de plusieurs millions. Il entraînerait, en second lieu, des complications de perception énormes.

Comment voulez-vous, messieurs, que l'administration puisse exercer un contrôle dans toutes les salles de cinéma de France, qui sont peut-être au nombre d'une dizaine de mille ?

M. le rapporteur général. — Il n'y en a que 2.500 et non 10.000.

M. le ministre des finances. — Mettons 2.500.

Comment voulez-vous que l'administration vérifie tous les soirs, dans les 2.500 salles de spectacle cinématographique existant en France, quelle proportion de films étrangers et de films français passés sur l'écran ?

Voulez-vous m'obliger à créer de nouveaux fonctionnaires pour opérer ces vérifications ? Sans parti-pris, je vous l'assure, nous éprouverions de très réelles difficultés à effectuer le contrôle de cette perception.

D'autre part, la proportion de 25 p. 100 de films français qu'envisage la commission, même le voulût-on, ne pourrait pas être réalisée dans l'état actuel des choses. Je ne crois pas que la production de notre industrie soit suffisante pour assurer ces 25 p. 100.

Nous serions fatalement amenés — je ne voudrais pas employer ce mot excessif — à une sorte de monopole de fait en faveur d'un certain nombre de maisons d'édition. (*Applaudissements à l'extrême gauche*).

Les plus gênées seraient les petites salles, celles qui ont le plus de difficultés à faire leurs affaires. Les grandes salles, dans les grandes villes, trouvent toujours un public nombreux. Celles-là prospèrent. Celles qui sont atteintes, ce sont, dans certaines de nos petites localités de province, les petites salles qui ne jouent qu'une, deux ou trois fois par semaine, qui, en réalité, n'ont comme séances lucratives, que les séances du dimanche ou du samedi soir.

Ce sont ces petites salles-là qui, dans l'état présent de la législation, se trouvent frappées de façon excessive.

Je ne peux pas accepter le texte de la commission. Par contre, je trouve que l'amendement de M. Taurines va un peu trop loin dans le dégrèvement des petites salles.

M. Barthe a présenté un texte transactionnel qui dégrève les petites salles dans une certaine mesure. Il n'en résulterait, pour le Trésor, qu'une perte de 1 million ou 1 million et demi environ. Je pourrais accepter ce texte transactionnel, pour montrer mon grand désir de venir en aide aux petites exploitations si lourdement frappées par l'impôt. Mais, je vous en supplie, n'allons pas plus loin. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. — Je vais donner lecture de l'amendement que M. Barthe vient de m'apporter à mon fauteuil. (*Sourires*).

M. Barthe. — Vous êtes un peu enroué, Monsieur le président.

M. le président. — On le serait à moins. (*Sourires*).

M. Barthe. — Sucez des pastilles à l'aconit. (*On rit*).



M. le président. — MM. Barthe et Félix proposent de rédiger comme suit l'article 19 B :

« Art. 19 B. — Le paragraphe 3 de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est modifié ainsi qu'il suit :

« 3° Cinématographes : 6 p. 100 jusqu'à 15,000 fr. de recettes brutes mensuelles ;

« 10 p. 100 pour les recettes comprises entre 15,001 et 30.000 fr. ;

« 15 p. 100 pour les recettes comprises entre 30.001 et 50.000 fr. ;

« 20 p. 100 pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000 fr. ;

« 25 p. 100 pour les recettes au-dessus de 100.000 fr. ;

« Déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe établie par la loi.

« Supprimer le quatrième paragraphe. »

La parole est à M. Barthe.

M. Barthe. — Mon amendement est une transaction entre le texte de M. Taurines et celui de la commission.

Nous voulons tous courir au secours des petites salles, qui se trouvent accablées par les impôts nombreux, qui tombent sur elles en cascade. Il y a même un danger à éviter, au point de vue fiscal, c'est celui de tuer la poule aux œufs d'or, car toute mesure qui obligerait les petits cinémas à la fermeture tarirait, en fin de compte, les ressources dont notre budget a un si grand besoin.

Je crois donc que le Gouvernement — M. le Ministre des finances a indiqué qu'il y était prêt — fera ce geste vis-à-vis de nos campagnes.

M. Pierre-Etienne Flandin. — Il n'y a pas de cinémas dans les campagnes !

M. Barthe. — Chez vous, peut-être; mais il en existe dans beaucoup de communes que je représente. D'ailleurs, s'il n'y en a pas, il faut qu'il y en ait.

A gauche. — On a bien dit qu'il y en avait au désert !

M. le ministre des finances. — Nous voudrions qu'il y eût des cinématographes à la campagne. C'est pourquoi nous vous proposons de dégrever les petites entreprises.

M. Barthe. — Je demande, en outre, la suppression du 4e paragraphe, parce qu'il constituerait encore un grave danger pour les petites salles et provoquerait leur fermeture certaine.

En effet, il exonérerait d'une partie de l'impôt les grosses firmes qui ont l'exclusivité de leurs films. Les petites exploitations seraient obligées de payer plus cher. Ce serait la disparition de la plupart des cinémas au profit de grands établissements.

C'est dans ces conditions — M. Taurines et M. Levasseur l'indiquaient tout à l'heure; mais, pour mon compte,

je n'ai pas reçu ces délibérations — qu'avec l'adhésion de presque tous les propriétaires de cinémas de notre pays, qui en ont discuté, et de leur personnel, nous vous demandons d'adopter cet amendement, qui ne lèse pas le Trésor et qui empêche l'étranglement des petites exploitations.

M. le président. — La parole est à M. Levasseur.

M. Arthur Levasseur. — Messieurs, j'aurais bien voulu, dans un esprit de transaction, me rallier à l'amendement de M. Barthe; mais il me semble qu'il ne contient, en aucune manière, les paliers qui seraient vraiment intéressants pour les cinématographes.

L'amendement de M. Taurines établit, jusqu'à 10.000 fr. de recettes, un premier palier auquel il applique 4 o/o; puis un second, avec 6 o/o, de 10.000 à 25.000 francs de recettes. Ensuite, nous reprenons, en quelque sorte, les chiffres proposés par la Commission elle-même; mais celle-ci exige la condition, que nous n'acceptons pas, que 25 o/o des films passés soient français.

Il faudrait harmoniser tout cela et, à cet effet, il faudrait augmenter les 2e, 3e et 4e paliers en ce qui concerne les taux indiqués par M. Barthe, qui a repris les chiffres des anciens paliers, alors que nous discutons des chiffres nouveaux. Autrement, la détaxe ne jouerait que dans une très petite mesure.

M. Barthe. — Monsieur Levasseur, si une firme de cinéma réalise une recette, déduction faite des impôts communaux, dépassant un million par an, ce serait vraiment un danger de la détaxer.

M. Arthur Levasseur. — Je n'ai pas parlé de cela. Vous avez mal compris ou je me suis mal expliqué, ce qui m'arrive assez souvent!

M. le président. — Vous vous calomniez, mon cher collègue. (*Applaudissements.*)

M. Arthur Levasseur. — Les paliers repris par M. Barthe sont les anciens paliers qui nous apparaissent trop élevés. Si M. Barthe avait repris, au contraire, les paliers de la seconde partie, ceux qui sont conditionnés par les 25 o/o de films français, nous aurions pu, dans une certaine mesure, les accepter.

Mais il y a un point sur lequel nous pourrions très rapidement nous mettre d'accord. Il y a de petits cinémas qui ne font pas plus de 5.000 francs de recettes par mois; il faudrait les viser dans le palier de 4 o/o prévu par M. Taurines. C'est là que la transaction pourrait s'opérer. Ensuite, on mettrait 6 o/o pour les recettes comprises entre 5.000 fr. et 25.000 fr., puis 15, 20 et 25 o/o pour les autres paliers prévus dans la seconde partie de l'article.

C'est ainsi que nous pourrions transiger.

M. le Ministre des finances, qui vient d'exposer très clairement la situation, ne peut pas s'opposer au vote d'un texte qui ne diminue pas d'une façon sensible les recettes qu'il a envisagées lui même.

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. — Pour mettre un peu d'ordre dans une discussion qui a suffisamment duré, que la Chambre me permette de lui dire de quelle manière elle pourrait exprimer sa volonté.

Le texte présenté par la Commission, dans son premier alinéa, est ainsi conçu :

« Le paragraphe 3 de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est modifié ainsi qu'il suit : »

Ce texte reprend alors le tarif actuel de la loi du 25 juin 1920, puis il fait connaître les modalités et les conditions d'après lesquelles — selon nous, tout au moins — l'exploitant pourrait bénéficier d'un tarif nouveau.

Il faut donc qu'avant tout, la Chambre se détermine sur le point de savoir si elle accepte la modalité, l'obligation pour l'exploitant qui veut profiter du dégrèvement, de faire passer 20 o/o de films français, car, au lieu de 25 o/o, nous admettrions le chiffre de 20 o/o.

C'est sur ce point qu'elle doit d'abord se prononcer.

M. le ministre des finances. — Je vous demande pardon.

M. le rapporteur général. — Si la Chambre rejette cette disposition, il faut prendre, alors, dans son entier, le texte de M. Taurines ou celui de M. Barthe, car l'article se présenterait autrement et commencerait par les mots : « Le paragraphe 3 de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est remplacé par les dispositions suivantes : »

Le vote sur le premier alinéa du texte de la Commission équivaudrait ainsi à la prise en considération du régime qu'elle préconise, c'est-à dire de l'obligation de faire passer un certain métrage de films français.

Son rejet nous amènerait à revenir à l'amendement de M. Barthe.

AUBERT

éditeur

des plus

grands

succès

de

l'écran

vous offre

son

dernier

grand film

véritable

chef-d'œuvre

du

genre



LA DAME DE

Production

VANDAL – DELAC

(Film d'Art)

Remarquable interprétation avec

GENEVIÈVE FÉLIX

ROLLA-NORMAN

VICTOR VINA

CARJOL

Etc., etc..

et toute une pléïade de grands artistes

Mise en scène de

R. LE SOMPTIER



7 Avril 1923

MONSOREAU

C'est, je crois, le procédé de discussion le plus logique et le plus simple. (*Très bien! très bien! sur divers bancs*).

M. Barthe. — Notre amendement doit passer avant le texte de la Commission.

M. le président. — La parole est à M. Taurines.

M. Taurines. — M. le Rapporteur général oublie certainement que l'amendement que j'ai déposé est une modification au 3e de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920. Je ne subordonne pas, par cet amendement, le dégrèvement à ce qui est instauré dans le texte de la Commission.

Je supplie la Chambre de se prononcer d'abord sur mon amendement. Mais je tiens à déclarer que, pour ne pas lui faire perdre du temps, je me rallie à l'amendement de M. Barthe.

Je veux cependant dire à M. Barthe, appuyant ainsi les raisons exposées tout à l'heure par M. Levasseur, que le palier de 6 p. 100 devrait être appliqué aux recettes brutes mensuelles ne dépassant pas 15.000 fr.; celui de 10 p. 100 aux recettes brutes de 15.001 fr. à 30,000 fr.; celui de 15 p. 100 de 30,001 fr, à 50,000 fr., etc.

En un mot, le palier de base de 6 p. 100 s'appliquerait aux recettes brutes qui ne dépassent pas 15.000 fr. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances. — Il se pose une question de méthode sur laquelle je suis d'accord avec M. Taurines.

La première question à trancher est celle du taux de l'impôt. Ensuite, nous verrons, comme le demande M. le rapporteur général, s'il y a lieu d'apporter des déductions supplémentaires pour les salles qui font passer des films français.

Cette métholde résulte, d'ailleurs, du rapport de la commission.

M. le président. — La parole est à M. Pierre-Etienne Flandin.

M. Pierre-Etienne Flandin. — Je regrette de ne pas être d'accord avec nos collègues. J'ai écouté M. Bokanowski et j'ai été frappé des arguments qu'il a produits.

Il nous a dit qu'il réclamait, en faveur de la propagande par le film français, un dégrèvement sur les spécialités cinématographiques.

J'ai compris alors la portée de ce dégrèvement. Il s'agissait d'une œuvre nationale. Il s'agissait d'encourager le film français, de le répandre à l'étranger. (*Très bien! très bien!*)

Mais on nous dit maintenant: « Pas du tout. Il n'est pas question d'augmenter le pourcentage des films français obligatoires dans les représentations cinématographiques. Il ne s'agit que de dégrever les entreprises de spectacle cinématographique. »

M. Marcel Habert. — Qui sont menacées de mort.

M. Pierre-Etienne Flandin. — Je me tourne alors vers M. le ministre des finances. Je reprends les arguments qu'il apportait à la tribune.

Comment! Un dégrèvement, au moment où nous sommes! A la veille du jour où on veut nous proposer des impôts nouveaux!

Et un dégrèvement sur quoi? Sur des spectacles!

Comme si notre idéal devait être d'amener le plus grand nombre de personnes possible au spectacle; au moment où, au contraire, c'est la production, le travail, l'économie qu'il faut avant tout encourager! (*Applaudissements sur divers bancs).*

M. Marcel Habert. — Vous tuerez l'industrie cinématographique elle-même, si vous n'accordez pas de dégrèvement.

M. Pierre-Etienne Flandin. — S'il s'agit de propagande française, je suis d'accord avec M. le rapporteur général. Mais s'il ne s'agit que d'un simple dégrèvement d'impôt, je m'élève de toutes mes forces et je dis que l'heure n'est pas aux dégrèvements. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs*).

M. le colonel Girod. — Le cinéma est le spectacle du pauvre.

M. Marcel Habert. — La suppression du dégrèvement aurait pour effet de diminuer les recettes du Trésor.

M. le Président. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. — Je répète que, sans que cela puisse préjudicier au vote sur le fond de la question, je crois d'une bonne méthode que nous disions d'abord si nous voulons ou non nous mettre au dégrèvement que nous allons voter la condition proposée par la commission.

Supposez que nous votions d'abord le dégrèvement. Il ne sera plus possible, ensuite, de statuer sur la condition.

M. Barthe. — Nous ne voulons pas de cette condition, qui aboutira à tuer les petites exploitations. Ce sont les maisons Pathé et Gaumont qui en bénéficieront.

M. Arthur Levasseur. — Permettez-moi de vous dire, monsieur le rapporteur général, que votre méthode est singulière.

Il y a un amendement qui tend à substituer un texte à celui que vous proposez. Et vous voudriez qu'on vote d'abord sur votre texte!

M. le Président, — Ce n'est pas possible.

M. Arthur Levasseur. — C'est impossible, en effet. Si l'amendement est voté, le texte de la commission disparaîtra.

M. le rapporteur général. — La commission vous dit: « Si les exploitants acceptent de faire passer un certain métrage de films français, nous proposons de les dégrever, dans telles ou telles conditions. »

Supposons que vous commenciez par les dégrever. Comment pourrons-nous, ensuite, subordonner le dégrèvement à certaines conditions?

M. Arthur Levasseur. — Nous nous opposons à ces conditions.

M. le rapporteur général. — Puisque votre opinion est faite sur la question de savoir si vous voulez rattacher ce dégrèvement à une question d'essor de notre

industrie, il n'y a qu'à voter par oui ou par non sur ce point.

Ceci fait, vous voterez ensuite sur les tarifs. C'est l'ordre logique ; je ne vois pas d'autre moyen de discuter.

M. le Président. — La parole est à M. Aubriot.

M. Paul Aubriot. — Je réponds à M. Flandin que ceux qui ne partagent pas son avis, en ce qui concerne l'obligation à imposer de faire passer 25 o/o de films français, sont cependant préoccupés des grands intérêts nationaux, même lorsqu'il s'agit de l'industrie du cinématographe.

Nous considérons que les droits actuels sur les films étrangers constituent déjà une protection efficace. (*Très bien ! très bien !*)

En ce qui concerne le dégrèvement lui-même, il ne s'agit pas, dans notre pensée, d'accorder une remise d'impôt aux grandes entreprises prospères de cinématographe, mais d'aider les petits exploitants. C'est pour eux que nous demandons des dégrèvements.

Ceux-ci étant légers et ne devant entraîner qu'une diminution infime dans les recettes du Trésor, il y a un grand intérêt à les accorder, car une diminution de tarif sera toujours préférable pour l'Etat, à la disparition totale d'une recette. (*Très bien ! très bien !*)

Si vous ne prenez pas cette mesure, vous courez à la fermeture d'un grand nombre de salles et, alors, au lieu d'une diminution de 500.000 à 600.000 fr. de recettes, vous supporterez une perte de 4 à 5 millions.

Voilà la situation (*Applaudissements*).

Voix nombreuses. Aux voix !

M. le Président. — Je suis saisi de deux textes : tout d'abord de l'amendement de M. Taurines...

M. Taurines. — Je me rallie au texte de M. Barthe.

M. le Président. — C'est donc l'amendement de MM. Barthe et Félix, auquel se rallie M. Taurines, que je vais mettre aux voix.

M. Loucheur. — Voudriez-vous le relire, Monsieur le Président.

M. le Président. — Voici le texte de l'amendement de M. Barthe :

« Art. 19 B. — Le paragraphe 3e de l'article 92 de la loi du 25 juin 1920 est modifié ainsi qu'il suit :

« 3° Cinématographes.

6 o/o jusqu'à 15.000 fr. de recettes brutes mensuelles ;

« 10 o/o pour les recettes comprises entre 15.001 et 30.000 fr. ;

« 15 o/o pour les recettes comprises entre 30.001 et 50.000 fr. ;

« 20 o/o pour les recettes comprises entre 50.001 et 100.000 fr. ;

« 25 o/o pour les recettes au-dessus de 100.000 fr. ;

« déduction faite du droit des pauvres et de toute autre taxe communale établie par la loi. »

« Supprimer le quatrième paragraphe. »

Je fais remarquer à M. Barthe qu'il n'y a pas de « quatrième paragraphe ». Notre collègue a sans doute voulu désigner par ces mots la fin de l'article, à partir du mot « Toutefois ».

M. Barthe. — C'est cela, Monsieur le Président.

M. le Président. — La dernière disposition de l'amendement de M. Barthe tend donc à supprimer la fin de l'article 19 B, à partir du mot « Toutefois ».

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de MM. Barthe et Félix, auquel se rallie M. Taurines. Cet amendement est repoussé par la commission...

M. le ministre des finances. — Et accepté par le Gouvernement.

M. le Président. — ... et accepté par le Gouvernement.

Il y a une demande de scrutin, signée de MM. Levasseur, Félix, Betoulle, Jules Nadi, Ferdinand Morin, Laudier, Aubriot, Georges Lévy, François Lefebvre, Couteaux, Plet, Dolory, Mouret, Morucci, Blum, Pressemane, Fiori, Locquin, etc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le Président. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.......		676
Majorité absolue...........		289
Pour l'adoption...	564	
Contre...........	12	

La Chambre des députés a adopté.

CE QUE DISENT LES AUTRES

Bonsoir :

Nos Enquêtes

La Crise cinématographique

Ce que nous dit M. René Le Somptier

Un petit café de Neuilly, intime et provincial.

Le Somptier parle et le polémiste renaît avec chaque phrase. Il développe sa pensée avec abondance; il est combattif, fougueux, et son bon sourire de Normand égaye son visage jeune et sympathique.

René Le Somptier a quitté la salle de montage où il se débattait dans quelques kilomètres de *La Dame de Monsoreau*, qui n'eut jamais autant de pellicules!

— Garçon! un demi!

— Deux demis!...

René Le Somptier allume un cigare. Je l'imite.

— La crise!... C'est très simple.

« Il y a d'abord et toujours la guerre, qui, en arrêtant notre travail, a permis aux étrangers d'acquérir une expérience et un développement qu'ils n'avaient pas. Nous sentirons longtemps encore les effets de cette période d'inaction, et pour cela il n'y a rien à faire.

« D'autre part, la production française est serrée dans un étau : la production américaine et la production allemande. Les Américains amortissent leurs films, ils peuvent donc les louer chez nous à des prix très bas. Les Allemands, eux, bénéficient du change, qui leur permet d'exporter, et de l'encouragement constant de leur gouvernement et de leurs banques... M. Hugo Stinnes n'a-t-il pas déclaré que la question du cinéma comptait pour lui parmi les plus importantes? Il nous l'a d'ailleurs prouvé et la propagande par le film est pour eux un moyen d'action continuellement utilisé. Aussi, le cinéma français, pris entre l'américain et l'allemand, vit-il avec difficulté.

« Je suis partisan de la projection des bons films étrangers, mais opposé violemment à l'entrée des navets. Mieux vaut un film médiocre français qu'un mauvais film allemand!

— ...

— D'autres causes? Mais oui : les metteurs en scène sans scrupule et les aventuriers de l'écran qui découragent la commandite; la mauvaise organisation de notre système d'exportation. Il faudrait que nos éditeurs comprissent la nécessité de s'unir et d'aborder le marché étranger, non pas isolément, mais en groupe. Cette ignorance de nos concurrents n'est pas excusable.

« Déjà, nous ne regardons plus à l'Ouest, en Russie, que les Allemands exploiteront dès qu'il sera possible de le faire. Le chemin de l'Est nous est fermé, pourquoi ne pas chercher ailleurs?

— ...

— Les 33 %?... C'était une nécessité, et il est regrettable que les députés n'aient pas compris l'importance de cette obligation. Ces 33 % sont indispensables pour protéger la production française, très handicapée, et pour nous permettre de vivre. Et puis, il faut bien se rendre compte que Pathé, Gaumont, Aubert et le Film d'Art éditent un pourcentage de films français supérieur à trente-trois!

— ...

— Quant aux remèdes, il y en a un. Il faut que les cinégraphistes fassent litière de leurs conceptions et de leurs goûts personnels et qu'ils cherchent à tranquilliser la commandite en obtenant des succès financiers. Ce qui ne les empêchera pas de conserver leur dignité artistique.

« Ce sera une transfusion du sang pour une personne aimée que l'on veut sauver de la mort. »

René Le Somptier m'a dit toute sa foi dans un réveil de notre art cinématographique :

— Il ne faut pas désespérer et lutter pour conquérir de haute main la place qui doit être celle du cinéma français.

Nos cigares étaient éteints. Nous partîmes.

La nuit descendait lentement dans la rue Chauveau où les becs de gaz clignaient de l'œil.

René Le Somptier retourna à Diane de Méridor. Je m'en fus vers Paris.

AUGUSTE NARDY.

Le "Courrier" à Angers

L'inauguration du cinéma scolaire des écoles primaires publiques de la Ville d'Angers a eu lieu le 23 janvier, dans une salle d'école de la rue Volney, avec la simplicité qui convient à une œuvre d'éducation et aussi avec un plein succès qui fait bien augurer de l'avenir.

Dans la salle aménagée à cet effet, par les soins de la municipalité, avaient pris place : MM. Gal, inspecteur général; Sarthou, inspecteur d'académie; Pottier, adjoint au maire, représentant M. Bernier, maire d'Angers, empêché; Gourdon, directeur d'école normale; Bois, Foy et Lemoine, inspecteurs primaires; Peyret, directeur de l'Ecole primaire supérieure; Busson, Roger, Boisdron, Girard, directeurs d'écoles à Angers. Sur les gradins étaient rangés 150 élèves environ, de 10 à 12 ans, constituant un premier groupe d'élèves, et appartenant aux quatre écoles des garçons de La Madeleine, Condorcet, Les Justices, St-Léonard.

Au début de la séance, M. Sarthou, inspecteur d'académie, rappelle en quelques mots le caractère de cette œuvre scolaire et remercie la municipalité d'Angers, qui a bien voulu faire les frais d'installation nécessaires pour le fonctionnement de l'appareil donné par le Ministère de l'Instruction publique.

Puis, M. Bois, inspecteur primaire à Angers, fait aux élèves la première leçon de cinéma scolaire. Le sujet qui est emprunté au programme de géographie du mois de janvier a pour titre : *Les îles Hawaï et le volcan de Kilauea*. En quelques mots, il commente les projections et le film qui vont être projetés sur l'écran, et il précise les points sur lesquels les élèves devront fixer particulièrement leur attention, afin d'emporter de cette leçon des souvenirs précis. Immédiatement après sont projetées des vues fixes d'une grande netteté, qui montrent aux enfants l'aspect et les productions particulières de ces îles volcaniques qui occupent une position stratégique de premier ordre dans l'Océan Pacifique. Le film qui suit déroule sous les yeux des élèves l'éruption d'un volcan de l'île Hawaï, volcan toujours en activité, et d'où s'échappent constamment des nappes de gaz, ou fumerolles, et des coulées de laves incandescentes qui frappent l'imagination des élèves.

Une seconde leçon est faite ensuite par M. Bonnin, instituteur adjoint de l'école Condorcet, chargé spécialement des séances de cinéma scolaire. Cette leçon qui se rapporte au programme mensuel des sciences, a pour sujet le plâtre. Après un exposé concis et précis, M. Bonnin projette sur l'écran le film qui initie les élèves à toutes les opérations concernant la production et la fabrication du plâtre.

Cette séance, trop courte, au gré des élèves, avait duré moins d'une heure.

*
* *

Des séances de même nature ont été données les jours suivants pour les autres écoles publiques de garçons de la ville; et la semaine suivante pour les écoles de filles. Ces écoles succéderont ainsi par roulement jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour entendre des leçons dont le sujet changera chaque semaine, et qui seront illustrées à l'aide de films prêtés gratuitement par le Musée Pédagogique.

*
* *

Faire servir la projection cinématographique à instruire au lieu de distraire; compléter ainsi les leçons trop souvent abstraites de l'école, et ne placer sous les yeux des enfants que des productions irréprochables au point de vue de l'éducation, tel est l'objet du cinéma scolaire.

Déjà, sur l'initiative du Ministère de l'Instruction publique, des créations de cette nature ont été réalisées dans la plupart des grandes villes de France. La Ville d'Angers se devait à elle-même de ne pas rester en arrière dans ce mouvement si digne d'être encouragé, et nous avons tout lieu d'espérer que cet exemple ne tardera pas à être suivi par les autres villes de notre département.

Signoret

De tous nos plus merveilleux protagonistes du film français, Signoret compte certainement parmi les plus remarquables. Sa création du mime Bernin dans *Bouclette*, l'œuvre si particulièrement humaine de Marcel L'Herbier, le place même au tout premier rang des artistes que l'écran rendra immortels. Tous les personnages de cette admirable page vivaient absolument leurs rôles. Gaby Deslys! que les étoiles célestes ont rappelée si prématurément vers elles! était toute *Bouclette!* Harry Pilcer : Grey Stanton! Maxudian : Brulard, etc... Aussi, je tiens toujours comme absolument certain que tant que le monde sera monde, *Bouclette*, au Cinéma, et *La Dame aux Camélias* au théâtre, pourront toujours être mises, avec certitude de succès, aux programmes des Fêtes de Noël.

Le film *Bouclette* doit donc être réservé comme une véritable perle! Et j'appelle, à cet effet, toute l'attention des directeurs des Etablissements Eclipse. C'est peut-être même la plus belle justification de leur marque! car combien d'ouvrages sont *éclipsés* par *Bouclette?*

Je dois le plaisir de fixer cette pensée à Signoret, qui, actuellement, donne quelques représentations au théâtre Antoine. Cela me rajeunit de dix-sept ans! Rien que cela! Malheureusement, ce n'est qu'au figuré.

En effet, en février 1906, M. Antoine et son admirable compagnie donnaient, au Casino de Monte-Carlo, quelques représentations. Ces soirées auraient pu s'appeler *les soirées Signoret!* tant cet incomparable artiste était prodigieux dans les trois pièces composant le spectacle :

DEPUIS SIX MOIS!

Comédie en un acte de M. Max Maurey.

Bringue. . . . . SIGNORET

DISCIPLINE!

Pièce en deux actes de M. de Couring, traduite par M. Jean Thorel.

Colonel de Ruch. . . . . . . SIGNORET

ASILE DE NUIT! (1)

Comédie en un acte de M. Max Maurey.

Haps. . . . . SIGNORET

Quelle puissance de composition possède cet éminent comédien!

En Bringue, il nous montre copié sur le vif, ce petit bourgeois naïf et craintif à la fois cherchant, sans trop y parvenir, à comprendre pour s'en servir au besoin, toute la supercherie de son ami Floche.

En colonel de Ruch, il est tout campé cet officier de cour, de belle allure dont la finesse autocratique se pare de toutes les subtilités diplomatiques qui lui sont nécessaires pour mitiger l'injuste mépris qu'il a de l'officier de fortune, celui-ci fut-il le plus brave de son régiment! Il faut voir ce colonel se mordre la lèvre, contraint qu'il est de se rendre à l'évidence! Son jeu décèle tout le ressentiment qu'il éprouve pour le commandant de Besser qui lui fait subir cette sorte de déchéance. C'est tout un poème. Depuis Frédéric Febvre, nous n'avons rien vu de plus parfait.

Quant à Haps!! Qui ne connaît Haps? Le pauvre hère vu sur toutes les scènes de théâtre ou de café-concert. Mais Signoret, en ce rôle, n'est plus comédien, c'est Haps lui-même! Et lorsque croyant voir en lui un journaliste déguisé pour se rendre compte de l'accueil réservé aux malheureux, le directeur de *l'Asile de Nuit* a de tendres ménagements à son égard, les ébahissements de Haps sont autant de tableaux de la misère humaine, remontant pas à pas les étapes d'un pénible calvaire vers le bonheur inespéré!

Tous les applaudissements qui ont couronné ce triple succès de Signoret, à cette époque déjà lointaine! n'étaient, en vérité, qu'une bien faible part de la moisson de lauriers qu'il méritait!

HENRI CHAPELLE.

(1) Pièce actuellement jouée par Signoret, au Théâtre Antoine.

Société Française de Photographie

51, rue de Clichy, Paris

Section de Cinématographie

La séance du mercredi 13 décembre présidée par M. Lobel, assisté de M. Ventujol débuta par la présentation de M. A. Bourdereau de son appareil cinématographique de prises de vues et projections « Cinex » qui est le plus petit appareil pour film normal car avec ses magasins intérieurs contenant une bande de 20 mètres ses dimensions extérieures sont de 7 c/m × 13 × 15 et son poids de 2 kilos ; il est muni d'un volant donnant un mouvement régulier et doux : l'obturateur est réglable. Le « Cinex » a un compteur d'images et de métrage avec remise à zéro, un perforateur du film qui donne la possibilité de couper les morceaux de bande dont le développement doit être modifié ; il a un viseur clair et une mise au point sur dépoli par l'objectif lui-même après décentrement en adaptant des magasins extérieurs on peut employer des films de 40 et de 60 mètres. L'objectif est de 50 m/m de foyer et possède une ouverture de 3,5 : la grande luminosité de celui-ci permet l'emploi de film positif qui donne directement par la méthode d'inversion un positif ; on peut à volonté obtenir par tour de manivelle 1,4 ou 8 images. L'appareil se monte sur un pied spécialement construit comportant une plate-forme panoramique à mouvement horizontal et vertical de grande précision.

M. Richard présenta ensuite une presse à coller de la B. S. A. qui automatiquement assure le découpage, le raclage de la gélatine et le collage.

M. G. Mareschal à son tour fit la démonstration pratique d'une colleuse d'une grande simplicité construite par l' « Ott Film Patcher ».

M. L.-P. Clerc donna lecture d'un mémoire de MM. Hardy et Jones sur les circonstances influençant la granulation des films cinématographiques, d'une note de F.-E. Yves sur le virage par mordançage et d'une note de M. Beechlyn sur l'essai des condensateurs employés dans les projecteurs (voir ces mémoires résumés dans le *Bulletin de la Société Française de Photographie*).

M. Lobel fait part des observations faites par M. Thun au sujet de l'influence de la durée de la pose et du développement sur l'atténuité de résolution des émulsions : ces observations font partie d'un travail sur la vérification des objectifs sur lequel M. Lobel reviendra en détail à la prochaine séance.

M. Thun a constaté qu'entre des limites de pose allant de 1 800 secondes et des durées de développement de 1 à 8 minutes la limite de résolution va de 2,7 à 13 centièmes de millimètre soit en chiffres ronds de 1/40 jusqu'à 1 1/8 mm. avec des émulsions négatives.

M. Lobel parla également de la standarisation des films qui a pu être réalisée en Allemagne, tandis qu'en France on en est toujours au même point.

M. Lobel enfin signala une étude très intéressante de H. Lux sur le rendement lumineux de la lampe Jupiter ; elle sera résumée dans un des prochains numéros du *Bulletin de la Société Française de Photographie.*

Le Secrétaire : E. VENTUJOL.

La dernière séance de la Section de Cinématographie a eu lieu le mercredi 10 janvier, à 21 heures à la Société Française de Photographie, 51, rue de Clichy.

Nouvel appareil de prises de vues « Caméréclair » par M. Méry.

Les ateliers de prises de vues et de tirages aux Etats-Unis par M. Bizeul.

Pied à plate-forme panoramique à mouvement horizontal et vertical par M. Bourdereau.

Revue des publications cinématographiques par M. L. Lobel.

Tous les praticiens et techniciens de la Cinématographie sont priés de se considérer comme invités à toutes les séances de la Section, même s'ils ne sont pas membres de la Société Française de Photographie.

Les réunions de la Section ont lieu tous les deuxièmes mercredis de chaque mois.



Remerciements.

MM. André Gilbert à Dunkerque (Nord); Maurice Poiret, à Divion (Pas-de-Calais); Le Directeur du Cinéma de France, à Bergerac (Dordogne); Ayala Hermanos, à Bogota (Colombie) ; F. Topic, à Prague (République Thécoslovaque), sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

MM. G. Roche, Genay frères, Jacques Dufour, à Paris ; Couchot, à Ermont (Seine-et-Oise) ; César Parolini, Le Vésinet (Seine-et-Oise); Dobet, à Morez (Jura) ; Rondel, à Marseille (Bouches-du-Rhône); M. le Directeur de Ciné-Société-Disque, à Constantinople (Turquie), sont avisés que leur renouvellement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Le changement d'adresse de :

M. Albert Vrinat, à Paris, est effectué.

Tragédie Russe.

M. K. Rymowicz, le pionnier bien connu de la production cinématographique polonaise, et directeur « d'Orient-Films », à Varsovie, firme polono-américaine, vient d'arriver à Paris.

Avant de s'embarquer pour l'Amérique, M. Rymowicz a l'intention de profiter de son séjour à Paris pour organiser l'exploitation en France et la vente pour les différents pays de l'Europe, de son dernier film : *La Tragédie Russe*. Ce film est appelé à un grand retentissement.

D'une exécution artistique impeccable, interprété par des artistes de grand talent, il retrace les trois époques de l'immense tragédie dont le théâtre est la Russie : le tzarisme, le gouvernement provisoire et le bolchevisme.

Les événements sont représentés avec une exactitude surprenante, sans aucune tendance politique, avec l'unique souci de vérité et d'impartialité.

Le film, *La Tragédie Russe*, en six grandes parties avec un prologue et un épilogue, est de 2.200 mètres. On y verra presque tous les personnages de la Révolution : le tzar Nicolas II, sa famille, Raspoutine, Stolipinne, Kerensky et son gouvernement, et tous les chefs bolchevistes, avec Lénine et Trotzky en tête.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Rimowicz, Grand-Hôtel, de 10 à 11 heures, et de 6 à 7 heures du soir.

D. F. P.

A propos de « La Garçonne ».

Après avoir fait le bruit que l'on sait dans le monde entier le célèbre roman de Victor Margueritte *La Garçonne* va connaître la formidable popularité de l'écran et de la scène. L'adaptation cinématographique est très proche, et la réalisation en est confiée à Armand Du Plessy qui réunit en ce moment la nombreuse interprétation d'élite que nécessite un film de pareille envergure. Deux scènes importantes se disputent la pièce. C'est la grande question du jour : qui arrivera le premier ? L'écran ou la rampe ?

La main passe.

On nous informe que les directeurs-propriétaires du Royal Monceau Cinéma, 38 et 40, rue Lévis, à Paris, ont loué leur établissement à M. Dorré fils, à Argenteuil.

M. Dorré a pris possession le 9 février du Royal Monceau Cinéma dont il assume seul la direction depuis cette date.

Quant au siège de la Société du Royal Monceau Cinéma, il est transféré 105, rue du Cherche-Midi.

Les Ambassadeurs du Cinéma.

Mlle Suzanne Girard, des Etablissements Sutto, vient de s'embarquer pour Copenhague, après un court séjour à Londres. Ce voyage n'est que le commencement d'un vaste programme destiné à rendre les plus grands services aussi à nos éditeurs français qui ont besoin d'assurer le placement de leur production dans les territoires étrangers. Nous n'avons pas besoin de présenter nos vœux de succès à Mlle Girard, car nous l'avons vue à l'œuvre depuis dix ans et surtout pendant la guerre quand, tout le personnel des Etablissements Sutto étant mobilisé, elle n'a pas craint de partir en Russie où elle fit d'excellentes affaires. A ce moment, quoique surprise par la Révolution, elle sut avec une rare compétence, assurer le placement des films qu'on lui avait confiés et parvint, au milieu des plus grandes difficultés, à rentrer en France.

On ne dira plus que le Cinéma français manque d'une organisation commerciale à envier à nos concurrents étrangers. Bravo !

Un fléau social.

Le Comité d'union contre le péril vénérien présentera, mardi 27 février, à Madeleine-Cinéma, le film : *Une maladie sociale*. La syphilis (comment elle peut disparaître), réalisé par les Etablissements Gaumont avec le concours du docteur Comandon pour la partie biologique.

Ce film sera présenté sous le haut patronage de M. Paul Strauss, ministre de l'hygiène.

Labor.

Tous les mercredis à 20 h. 30, ont lieu au club Laboriste, 43, rue de la Tour d'Auvergne, des conférences publiques et gratuites sur des sujets d'actualité; la parole est donnée au public.

Mercredi dernier, une discussion courtoise mit aux prises : Guy Croizé, Jean Sartory, de Redon, René Sty, William Burk, etc... avec le conférencier, M. Charmolu, préconisant une critique orale des films. Finalement, tous se mirent d'accord avec le public sur le besoin d'une critique sincère et sur le devoir de manifester, dans les cinémas, son approbation et au besoin, sa désapprobation.

Mercredi prochain, 21 courant, conférence publique et contradictoire sur le vote des femmes. Entrée gratuite.

Le Prince Diamant à l'écran.

Le Prince Diamant, le très beau roman moderne d'aventures et d'amour de Luc Durand, qui abonde en situations dramatiques, en scènes sentimentales, comiques et poétiques, en magnifiques « plein air » terrestres et marins, en grands mouvements de foules, allant des tragédies d'un coup d'Etat aux triomphes des grands défilés, des cortèges royaux aux joies grouillantes des fêtes populaires, sportives, etc..., ne tardera pas à passer à l'écran, car il vient d'en être tiré un scénario en trois époques.

Il ne manquera pas d'obtenir un immense succès, bien rares, en effet, sont les œuvres aussi émouvantes et amusantes, et aussi magnifiquement cinégraphiques.

Le Cinéma à la Foire de Lyon.

M. Canudo, président fondateur du Club des Amis du Septième Art, a été chargé par M. Ed. Herriot, d'organiser à la *Foire de Lyon* des séances cinématographiques.

Le succès obtenu par les conférences du Salon d'Automne et par la projection de fragments de films, choisis et classés par genre et par style, va s'affirmer par ces présentations devant le public international de la célèbre Foire. Et il est d'un grand intérêt pour les maisons d'éditions françaises de montrer à cette occasion, au monde entier, la valeur et les progrès de notre production cinématographique.

Débuts sensationnels.

Le remarquable et exquis comédien Martin Herzberg — le « Jackie Coogan » suédois — va faire ses débuts en France dans un chef-d'œuvre du célèbre écrivain Charles Dickens : *Les Grandes Espérances*.

C'est la Cie des Films Artistiques « Jupiter » qui présentera prochainement cette production extraordinaire.

Le 57e dîner des C. A. S. A.

Le 57e dîner des Amis du Septième Art consacré à l'Art du Décor à la Scène et à l'Ecran aura lieu mardi 26 février, au Café Cardinal, 1, boulevard des Italiens, à 8 heures, sous le marrainage de Mme Nathalie Gontcharowa et le parrainage de M. Gaston Baty, directeur du Théâtre de la Chimère.

Concerts Pasdeloup.

Théâtre des Champs-Elysées. — Samedi 24 et dimanche 25 février 1923, 355e et 356e concerts, à 3 heures, Abonnement série B, avec le concours de Mme Hilda Roosevelt, de l'Opéra-Comique ; M. Serge Prokofieff, et des Chanteurs de Saint-Gervais.

Première partie

1. Lalo. — *Ouverture du Roi d'Ys*, violoncelle solo : M. Victor Pascal.

2. M. Versepuy. — *Psaume CXXIX*, pour soprano, chœurs et orchestre. 1re audition.

Mme Hilda Roosevelt et les Chanteurs de Saint-Gervais.

3. S. Prokofieff. — 1er *Concerto*, pour piano et orchestre. 1re audition en France : M. S. Prokofieff.

Deuxième partie

EVOCATIONS ITALIENNES

4. Berlioz. — *Ouverture du Carnaval Romain.*
5. G. Pierné. — *Paysages Franciscains.*
a) Le Jardin de Sainte-Claire (Couvent de St-Damien).
b) Les Olivaies de la plaine d'Assise (Crépuscule d'Automne).
c) Sur la route de Poggio-Bustone (La Procession).
6 Respichi. — *Fontaines de Rome.*
La Fontaine de Valle Guilia à l'aube.
La Fontaine du Triton le matin.
La Fontaine de Trevi à midi.
La Fontaine de la Villa Médicis au soleil couchant.
7. A. Casella. — *Italia*, Rhapsodie.

Piano Pleyel

Les Concerts seront dirigés par Rhené-Baton.

PETITES NOUVELLES

En vente à l'Office National du Commerce Extérieur, 22, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8e), la Convention franco-canadienne, signée le 15 décembre 1922, et qui sera mise en vigueur après approbation des Parlements.

Prix : 1 fr. 70 ; franco : 2 francs.

L'Opérateur.

Le " Courrier " Financier

Une réaction sérieuse, vient de rappeler brutalement la spéculation, à des sentiments plus modérés. Il est incontestable que la hausse ne pouvait pas durer toujours.

Certains paliers étaient absolument nécessaires à la continuité du mouvement en avant, déclenché depuis plusieurs mois, mais qui s'était surtout amplifié ces trois dernières semaines. Nous ne pensons pas d'ailleurs, que la baisse s'accentue.

On a commencé la liquidation de fin de mois un peu tôt, voilà tout.

L'orientation du marché demeure bonne, et il ne tardera sans doute pas à retrouver tout son entrain.

LES VALEURS DE CINÉMA

	Cours du 13 Février	Cours du 20 Février
Pathé-Cinéma	889 »	826 »
Continsouza	110 50	122 »
Cinéma Exploitation	330 »	345 »
Cinéma Omnia	50 »	50 »
Cinémas Modernes, act	125 »	125 »
— — part	41 50	41 50
Cinémas Eclipse, act	15 50	15 50
— — part	20 50	20 50
Pathé-Consortium-Cinéma, part	130 50	» »
Etablissements Aubert, act	170 »	175 50

RAYMOND BOULIÈRE.

Dissolution de Société

I. — Suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du trente janvier mil neuf cent vingt-trois, M. Adrien Maître, demeurant à Paris, 154, rue de Longchamp,

A cédé à M. Eugène-Frédéric-Ferdinand Burgan, dit Jean Pascal, publiciste, demeurant à Paris, 3, rue Rossini, moyennant un prix, et sous les charges et conditions indiquées audit acte, notamment la charge par M. Pascal d'acquitter aux lieu et place, et à la décharge de M. Maître.

La part incombant à ce dernier dans le passif de toute nature dont la Société Jean Pascal et Maître était grevée à la date du premier janvier mil neuf cent vingt-trois, tous ses droits, généralement quelconques dans la Société en nom collectif existant entre eux, sous la raison sociale : Jean Pascal et Maître.

Et la dénomination commerciale : *Ciné-Magazine* avec siège à Paris, rue Rossini, n° 3, et ayant pour objet l'exploitation du journal *Ciné-Magazine*, et toutes affaires de publicité.

Dans cet acte il a été stipulé que M. Pascal aurait la jouissance des droite cédés, à compter, rétroactivement du premier janvier mil neuf cent vingt-trois.

II. — Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date du trente janvier mil neuf cent vingt-trois, MM. Pascal et Maître ont constaté que, comme conséquence de la cession susénoncée, la Société Jean Pascal et Maître se trouvait dissoute de plein droit.

Dans ce dernier acte, il a été stipulé que cette dissolution aurait effet à compter rétroactivement du premier janvier mil neuf cent vingt-trois, et que M. Pascal, devenu propriétaire de la totalité de l'actif social, et ayant pris à sa charge le règlement de l'intégralité du passif de la Société, était, en tant que de besoin, investi des pouvoirs les plus étendus pour l'apurement de tous comptes avec les créanciers et débiteurs de la Société.

Achats et Ventes de Cinémas

Suivant acte sous-seings privés en date à Paris, du premier février mil neuf cent vingt-trois.

M. Rocher (Emile), demeurant à La Varenne-Saint-Hilaire, 39, avenue du Bac.

Et M. Jousse (Prosper), demeurant aux Lilas, 165, rue de Paris.

Ont vendu à M. Lasseron (Emile), demeurant à Paris, rue Crozatier, n° 44.

Le fonds de commerce de cinéma-concert qu'ils exploitent à Saint-Ouen, 4, avenue des Batignolles, et connu sous le nom de Trianon-Cinéma avec le droit du bail des lieux où le dit fonds est exploité.

La prise de possession est fixée au premier février mil neuf cent vingt-trois.

(P. A., 3 février 1923).

Cession de droits sociaux et modification de Sociétés

Aux termes d'un acte reçu par Me Flichy, notaire à Montrouge, le 5 janvier 1923, M. Jules dit Just Pitiot, artiste metteur en scène, a cédé tous ses droits dans la Société en nom collectif « Brasier, Pitiot et Négrier ». dont le siège est à Paris, rue Puteaux, n° 4, ayant pour objet l'exploitation d'un studio cinématographique se trouvant à Paris, rue Puteaux, n° 4 et plus généralement la fabrication et la vente de tout ce qui se rattache directement ou indirectement à l'industrie cinématographique et constituée suivant acte reçu par Me Flichy, notaire à Montrouge, le 13 octobre 1922, publiée conformément à la loi.

Il résulte du même acte :

Que la raison commerciale restera : Le Film pour Tous.

Mais que la raison sociale sera : Brasier Pére et Fils et Négrier.

Que M. Brasier aura le droit de céder sa part à toute époque à Mlle Clotilde-Renée-Emilie Brasier, sa fille, Mlle Brasier, devenant simplement commanditaire.

Qu'en cas de décès de M. Brasier, Mlle Brasier sa fille aura le droit de reprendre sa part dans l'actif social, mais en restant simple commanditaire.

« Une expédition de l'acte du 5 janvier 1923 sus-« énoncé, a été déposée au greffe du Tribunal de Com-« merce de la Seine et au greffe de la Justice de paix « du 17e arrondissement de Paris, le 19 janvier 1923 ».

(P. A , 2 février 1923).

Lettre d'Amérique

Plasticon-Films

Les films Plasticon sont des films stéréoscopiques, dont l'effet est obtenu d'une différente façon que le Teleview Système. Il n'y a, dans cette projection, aucun devis mécanique, la prise de vue est identique à celle du Teleview, c'est-à-dire que les deux négatifs sont pris au moyen d'un camera possédant deux lentilles, placées à une distance de 7 centimères, la distance moyenne entre les deux yeux.

Les deux films négatifs sont reproduits sur deux films positifs colorés respectivement en bleu-vert et rouge.

Les deux positifs ainsi colorés sont passés par deux machines de projection différentes, et superposés pour la projection. Comme ils ont été pris de point de vue différents, l'image a double exposition apparaît la même que dans le Teleview. Mais partageant l'écran au milieu perpendiculairement à sa base, l'image qui semble former pénombre, se trouve sur la gauche et est colorée en bleu-vert, celle qui semble former une ombre se trouve sur la droite et est colorée en rouge.

Nous nous trouvons donc en face d'une projection d'images à double exposition colorée.

Pour tenir place du petit devis Teleview et pour donner aux deux yeux l'illusion d'une image claire et distincte, un petit appareil a été établi. C'est une espèce de lunette réduite à son minima, vous remarquerez que pour l'œil gauche, le verre coloré se trouve être de la même couleur que le film qui est projeté sur la gauche et forme pénombre, le verre de l'œil droit est de couleur rouge correspondant au film projeté sur la droite formant ombre. En regardant au travers de cette paire de lunettes, les deux yeux ouverts en même temps, on ne voit ni rouge ni vert, mais un mélange de ces deux couleurs.

C'est le même effet d'optique qui s'accomplit lorsque l'on regarde un Film Plasticon coloré en bleu-vert et rouge au travers de cette paire de lunettes. Les deux films colorés de couleurs correspondantes à celles de vos lunettes se trouvent mélangés et ramenés pour la vision en un seul film, en une image distincte qui possède, de même que le Teleview, l'effet stéréoscopique.

De même que si on regarde au travers de ces lunettes sur un fond noir, les couleurs se mélangeront pour ne former qu'une vague couleur grise, bleue, rouge. Durant la projection des films Plasticon, les films positifs colorés des mêmes couleurs que les lunettes, ces couleurs sembleront disparaître et ne vous donneront que la vision stéréoscopique, mais la couleur ordinaire grisâtre des films pris à la lumière du jour.

GEO L. COURTOIS
1.545, Broadway, New-York.

P. S. — Première représentation Lundi 25 Septembre 1922, Rivoli and Rialto Théâtre, Broadway N. Y. Ces deux théâtres avec le Criterion, sont dirigés par Hugo Riesenfeld, qui ne passe que des Films Paramount (société allemande).

Les Avant-Premières

Présentation du Samedi 17 Février 1923

Cinématographes Harry

La Dette de sang (film français).

Ce drame d'amour et d'aventures, basé sur une intrigue émouvante et puissante, a obtenu, lors de sa présentation, un succès que j'ai grand plaisir à signaler aux lecteurs du *Courrier*.

Le scénario de *La Dette de sang* est fort intéressant et logique en soi, malgré les nombreuses aventures qu'il contient; le développement en est heureux et intelligent, les scènes s'enchaînent les unes aux autres naturellement, sans aucune de ces invraisemblances qui sont l'apanage régulier des films dits « d'aventures »; la mise en scène est soignée, variée et de bon goût.

Quant à l'interprétation elle est très homogène et parfaitement en harmonie avec le caractère du scénario.

Mlles Maud Garden et Francine Mussey, du Gymnase, sont la jeunesse et le charme de *La Dette de sang*; elles s'y montrent gracieuses et touchantes quelquefois; elles sont toujours fort agréables.

Mme Nadette Darson, de l'Ambigu, se montre tour à tour pathétique et douloureuse; son interprétation est, par instants, très intéressante.

Mme Irma Perrot, des Variétés, est une excellente artiste qui ne pouvait que donner satisfaction dans un rôle de maman douce et affectueuse : elle est parfaite de touchante émotion.

M. Gaston Norès, du Vaudeville, est la vedette de *La Dette de sang*. C'est un artiste sympathique; le naturel de son interprétation a conquis le public et son succès personnel a été très vif.

Je n'ai pas besoin d'insister sur celui de Teddy : il est la joie du film, il l'éclaire de sa présence. Il entraîne à sa suite le spectateur dans un mouvement endiablé, et le spectateur, charmé, se laisse faire.

Teddy, au besoin, montre beaucoup d'émotion, une émotion quelque peu désabusée et amère! la simplicité, le naturel de ses expressions sont, dans ce cas, d'un effet très direct.

M. Lucio Flamma, qui joint à de sûres qualités dramatiques une photogénie remarquable, plaira certainement : beaucoup d'espoirs lui sont permis.

Je citerai encore M. Pierret, de la Porte Saint-Martin, qui donne une intéressante silhouette d'un vieux retraité de la marine, et M. No-Whun-Chang, dont la présence donne à quelques scènes une couleur locale, appréciable.

Quelques tableaux. heureusement cadrés, ont été, dans *La Dette de Sang*, particulièrement goûtés, tel celui des danses cambodgiennes.

Je citerai encore le « café chantant » et quelques intérieurs coloniaux fort bien reconstitués.

M. Gérard Bourgeois, scénariste et metteur en scène de *La Dette de sang* a su, avec beaucoup de goût et d'à propos, accentuer le relief du caractère propre à chacun de ses personnages et donner à chaque scène sa note exacte.

On ne peut que le complimenter d'avoir aussi bien réussi.

***

La Dette de sang se divise en deux épisodes dont voici le résumé :

1er Episode : *L'Homme de proie.*

Après une croisière de deux années dans les mers de Chine, le lieutenant de vaisseau, René Kervan, débarque sur la terre de France et s'empresse de prendre le train qui doit le conduire auprès de ses vieux parents.

Pendant le trajet Kervan, pensif, relit pour la centième fois la dernière lettre de sa fiancée, Jeannine de Rochemaure; cette lettre est vieille d'une année!

Ne doutant cependant pas de l'amour de Jeanne, Kervan, inquiet, se demande quel malheur l'attend; ses parents, interrogés par lui, ont observé, à ce sujet, un silence complet.

Dès son arrivée à la maison paternelle, il demande des nouvelles de sa chère Jeannine.

A cette question, les vieux parents se troublent, un nuage de tristesse apparaît sur leurs visages, mais ils se taisent.

Et comme il insiste, voulant connaître la cause de ce mystérieux silence, un glas funèbre se fait entendre.

Jeannine vient de mourir!...

Tel un fou, René part demander au père de Jeannine les explications que ses parents lui refusent.

Le chagrin de ces deux hommes, père et fiancé, est immense, la douleur les unit; mais celui qui *sait* ne veut cependant rien dire à celui qui voudrait *savoir*!

Démoralisé de ne pouvoir élucider le douloureux mystère qui plane sur la mort de sa bien-aimée, Kervan (G. Norès) erre dans la campagne : il y fait la rencontre du vieux notaire du pays.

Celui-ci lui apprend que Jeannine (Mlle Garden), séduite, puis abandonnée par un aventurier du nom de Jack Mortimer (Lucio Flamma) est morte de désespoir, ne pouvant survivre à son déshonneur et à ses remords.

Retrouver ce misérable et venger sa bien-aimée sera désormais la tâche que s'imposera le jeune officier de marine.

Mais pour arracher son fiis à ses douloureuses pensées, le père Kervan, dans l'espoir que la mer, grande consolatrice des marins, ramènera le calme dans son cœur, le fait embarquer avant la fin de son congé.

. . . .

Dix-huit mois sur mer n'ont pas atteint le cœur de Kervan : le souvenir est le même, l'oubli ne vient pas.

Dans un port d'Extrême-Orient, Kervan s'est lié avec un jeune Parisien, barman dans un barfranco chinois, le facétieux Teddy.

C'est la Providence qui met Teddy sur la route de Kervan, car il connaît Mortimer et lui fait connaître Miss Edvina, l'étoile du music-hall de l'endroit. Jalouse à l'excès, Edvina (Mme Nadette Darson) est, depuis déjà quelque temps, la maîtresse de Mortimer.

La lutte commence alors entre les deux hommes jusqu'au jour où Kerxan, dangereusement blessé dans une embuscade tramée par les hommes de Mortimer, est recueilli par Teddy.

*
* *

2e Episode : *Le Vengeur*.

Kervan, n'ayant pu rallier son bord, est porté manquant et signalé aux autorités de la ville pour recherches.

Le navire est parti le jour même.

C'est alors que commence la série d'aventures dramatiques et romanesques dont Kervan et Teddy sont les héros.

Mortimer échappe aux deux courageux amis et s'enfuit, en compagnie d'Edvina, sur la Côte d'Azur.

Teddy et Kervan, sachant leurs existences menacées, reviennent en France.

Ils retrouvent, dans le Midi, les parents de Kervan accompagnés de leur nièce Denise (Francine Mussey), dont la santé, ébranlée par la mort de son père, demande du soleil et de la gaieté.

Riche, jolie, Denise se laisse conquérir per un jeune étranger, le comte de Gama.

Gama et Mortimer sont un seul personage que trahira Edvina dès qu'elle connaîtra son projet de mariage.

Un duel loyal exigé par le brave Kervan mettra fin aux jours de ce bandit.

A ce moment seulement Kervan révèlera son identité et se fera recodnaître de ses vieux parents qui désespéraient de le revoir jamais.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes: celui des braves gens.

Pour ceux qui souhaitent toujours voir l'amour conserver les exploits d'un héros, il ne leur sera pas défendu de penser que Denise de Noirmont ne sera pas insensible aux qualités du vaillant officier de marine et qu'elle deviendra un jour Mme Kervan.

*
* *

Oh!... Jeunesse (film américain).

Ou l'histoire d'un pantalon pour deux... quelquefois même pour trois!

C'est amusant; les effets comiques sont gradués avec soin et le rire se déclanche à coups sûrs.

Jouée dans un bon mouvement, B. Vernon, en tête de l'interprétation, cette *Jeunesse* est certaine de plaire et de durer!

Combien d'éphémères beautés voudraient en dire autant de la leur!

*
* *

Les Élans (film américain).

Film documentaire bien présenté : donc intéressant comme tous les documentaires Harry ont accoutumé de l'être.

Présentations du Lundi 19 Février 1923

Phocéa-Location

La Provence pittoresque (film français).

Un film intéressant, présentation soignée, bonne photo.

Calvaire d'amour (film italien).

Une grande scène dramatique dans laquelle Léa Gys fait montre de qualités, d'émotion et de charme.

Les Grandes Productions Cinématographiques

La Brèche d'Enfer (film français).

Un bon film français dont il a déjà été donné compte-rendu.

Films Kaminsky

Le Roman d'un Roi (film américain).

Un compte-rendu détaillé de cet excellent film sera donné dans le prochain numéro du *Courrier*.

Présentation du Mardi 20 Février 1923

Agence Générale Cinématographique

L'Affaire de la rue de Lourcine (film français).

Une comédie fort agréable que rehausse une mise en scène soignée, variée et bien au point.

L'interprétation est bonne et menée dans un excellent mouvement.

Comptoir Ciné-Location-Gaumont

Mazagran.

Bon documentaire, quelques beaux sites, excellente photo.

Les Enfants du Proscrit (film italien).

Une comédie dramatique dont quelques scènes, particulièrement bien venues, assureront le succès.

Douloureuse (film italien).

Adaptation de la comédie de M. Donnay, de la Comédie-Française.

Mise en scène soignée, bonne photo.

Les Grandes Productions Cinématographiques

Les Mystères de l'au-delà (film américain).

Comédie comique.

Lucile (film français).

Une interprétation homogène, intelligente sert ce film, dont l'ensemble mérite de retenir l'attention du public.

Présentation du mercredi 24 Février 1923

Compagnie Vitagraph

La Page 35 (film américain).

Une comédie intéressante par son scénario, sa mise en scène et son interprétation.

La Californie pittoresque (film américain).

Quelques beaux tableaux et paysages bien choisis.

DES ANGLES.

Nous invitons amicalement nos clients à nous remettre leurs ordres de publicité le plus tôt possible pour nous éviter mille difficultés matérielles qui retardent chaque semaine la sortie de notre journal.

Nous les remercions d'avance de tout ce qu'ils pourront faire dans ce sens.

LES PRÉSENTATIONS

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Agence Générale Cinématographique

8, Avenue de Clichy.

Présentation du Lundi 26 Février 1923, à 2 h. (rez-de-chaussée)

Livrable le 30 Mars

Les Grands Films Artistiques S. O. L. — *La Faute des autres*, scénario et réalisation de Jacques Oliver. Interprété par Alcover, Ch. de Rochefort et Mary Thay .... Environ 1.900

Lutetia-Wagram, 33, avenue Wagram

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Lundi 26 Février 1923, à 10 heures

Leur droit à la vie, avec Betty Compson..........

L'Idole du Nord, avec Dorothy Dalton..........

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Phocéa Location

8 rue de la Michodière.

Présentation du Lundi 26 Février, à 3 h. 15 (rez-de-chaussée)

PHOCÉA. — *Simplette* (réédition), grande scène dramatique de M. R. Hervil, interprétée par la regrettée Suzanne Grandais. Affiches, photos.......... 1.395

PHOCÉA. — *Briançon*, plein air.......... 168

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Rosenvaig-Univers-Location

4, boulevard Saint-Martin.

Présentation du Lundi 26 Février, à 4 h. 15 (rez-de chaussée)

R. U. L. — *Les Naufragés* (nouvelle version), grand drame vécu en 6 parties. 1 affiche 120/160, 1 affiche 160/240.......... 1.900

Salon des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, 3, rue Caulaincourt

Super-Film-Location

8 bis, cité Trévise.

Présentation du Mardi 27 Février 1923, à 2 h. 30

S. F. — *Un drame sous la neige*, drame interprété par Maria Jacobini et M. Capozzi.......... 1.550

LŒW-MÉTRO — *La Maison démontable de Malec*, comique en deux parties, 4e film de la fameuse série des Malec.......... 600

Salons des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, 3, rue Caulaincourt

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

38, rue des Alouettes Tél. Nord 51-13

Présentation du Mardi 27 Février 1923, à 16 h. 30

Livrable le 2 Mars 1923

Gaumont-Actualités n° 9.......... 200

Livrables le 20 Avril 1923

Exclusivité GAUMONT. — *Les belles voitures d'autrefois*, documentaire.......... 150

FIRST-NATIONAL. — Exclusivité Gaumont. — *Dolorès*, comédie dramatique interprétée par Norma Talmadge. 1 affiche 150/220, 1 affiche photos 90/130, 1 jeu de photos 18/24.......... 2.000

GAUMONT. — Série PAX. — *L'Ile sans nom*, réalisation cinégraphique de René Plaissetty, d'après la nouvelle de Maurice Level, interprétée par Mary Massart. 1 affiche texte 110/150, 1 affiche lancement 150/220, 4 affiches 110/150, 4 affiches photo 90/130, 1 papillon « Prochainement », 1 jeu de photos 18/24 .... 1.820
(Ces films ayant été présentés successivement, ne le seront pas à nouveau).

Livrable le 27 Avril 1923

Exclusivité GAUMONT. — *Risque tout*, grand ciné-roman d'aventures en 10 épisodes, interprété par Charles Hutchison. 1 papillon « Prochainement », 1 affiche lancement 220/300, 1 affiche texte 110/150, 1 affiche 110/150 par épisode, 1 affiche photo 90/130 par édisode, 1 jeu de photos 18/24 par épisode.

Seront présentés :
1er épisode : *La Formule secrète* 980
2e épisode : *La Course à la Mort* 940
3e épisode : *Le Guet-apens* 870

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Pathé-Consortium-Cinéma

Service de Location : 67, faubourg Saint-Martin — Tél. Nord 68-58

Présentation du Mercredi 28 Février, à 10 heures

Livrables le 11 Mai 1923

PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Le Veau d'or*, drame en 5 parties interprété par Miss Claire Adams et Robert Kim. 2 affiches 120/160, 1 série de photos 1.650
PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Bien boire et laisser dire*, scène comique interprétée par Harry Pollard, Marie Brosquini, Eddie Boland et l'Afrique. 1 aff. 120/160. Env. 280

Livrable le 13 Avril 1923

PATHÉ-COMSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Revue n° 15*, documentaire. 1 affiche générale 120/160 .... Environ 210
PATHÉ-CONSORTIUM-CINÉMA. — *Pathé-Journal*, actualités mondiales. 1 affiche générale 120/160 ....

Palais de la Mutualité, 325, Rue Saint-Martin

Universal-Film

12, rue de la Tour des Dames

Présentation du Mercredi 28 Février, à 2 h. 30 (rez-de-chaussée)

SPÉCIAL-ATTRACTION. — *Un beau joueur*, drame interprété par Grace Darmont 1.400
CENTURY-COMÉDIE. — *Moins bête que les Hommes* 500
UNIVERSAL. — *Universal-Magazine n° 11* 250

Salle Marivaux, 15, boulevard des Italiens

Les Artistes Associés (United Artists)

10, rue d'Aguesseau

Présentation du Mercredi 28 Février 1923, à 10 heures

Charles Ray dans *L'Audace*, comédie dramatique........ 1.800

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Union-Eclair-Location

12, Rue Gaillon.

Présentation du Mercredi 28 Février, à 4 h. (rez-de-chaussée)
Éclair-Journal, actualités du monde entier ....

Artistic-Cinéma, 61, rue de Douai

Films Erka

38 *bis*, avenue de la République — Tél. : Roquette 46-18 46-49 46-91

ERKA. — *Album documentaire Erka n° 32*, quelques croquis de Valendam .... Environ 200
ERKA. — *Ploum est pochard*, comédie gaie, 1er de la fameuse série des « Monty Banks » 600
GOLDWYN. — *Sherlock Holmès contre Moriarty*, drame tiré du célèbre roman de Sir Arthur Conan Doyle, interprété par John Barrymore. Aff., phot., clich. 2.500

Salle Marivaux, 15 Boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 1er Mars 1923, à 10 heures

Livrables le 20 Avril 1923

PARAMOUNT. — *Immolation*, production Cosmopolitan, mise en scène d'Albert Capellani, drame..... Environ 1.750
PARAMOUNT. — *Le Circuit de l'Amour*, aventure sportive interprétée par Wallace Reid .... Environ 1.350
PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine n° 79*, documentaire. Le Japon pittoresque (1re partie) 150

Ciné Max-Linder, 24, boulevard Poissonnière.

Cinématographes Harry

158 *ter*, rue du Temple — Tél. Archives 12-54

Présentation du Samedi 3 Mars 1923, à 10 heures

EDUCATIONAL. — *Jasper, la perle du Canada*, docum. 240
CHRISTIE-COMÉDIES-SPÉCIALS. — *Un Jeune Homme timide*, comique. 1 affiche, photos 562
REALART-PICTURES. — *Petite Madame*, délicieuse comédie sentimentale en 4 actes interprétée par Bébé Daniels. 3 affiches, photos 1.285

PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

DOCKS ARTISTIQUES
69, Fg St-Martin, PARIS (10e). Tél. Nord 60-25.
ACHAT, VENTE, LOCATION de tous matériels de salles et de projections, fauteuils, postes complets, cabines, chalumeau. "L'Acétylox" et fournitures; "L'Irradiant", poste à incandescence, etc., etc. Tickets et cartes de sortie. (4 à...)

A VENDRE D'OCCASION un Compteur indicateur de vitesse « Stewart » pour auto. S'adresser au *Courrier.* (32 à ..)

OCCASION : à vendre machine à écrire silencieuse "Noiseless", état de neuf, marche parfaite. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

A ENLEVER
APPAREIL PATHÉ - ENSEIGNEMENT
Complet avec système d'éclairage par lampe à incandescence se branchant sur tous les courants alternatifs ou continus, résistance, transformateur carter aluminium, 12 bobines de 400 mètres, 1 écran de 2 mètres, une bobineuse, etc. Le tout en parfait état à enlever : 1.500 frs. Ecrire ou voir au *Courrier.* (51 à...)

GROUPES ÉLECTROGÈNES, parfait état, disponibles. Magasin. **Aster, Bailot, Japy, Masson,** visibles en marche. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy. (48 à...)

OCCASION A VENDRE : Un Interrupteur a couteau uni-polaire 50 Ampères et un bi-polaire 50 Ampères. Un Ampèremètre 15 Amp. S'adresser au *Courrier.* (32 à...)

FAUTEUILS, Strapontins, Bancs, Chaises DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
DELAPORTE, Constructeur
21, Rue Chevreul, à PANTIN. (Seine)
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais. (4 à...)

A VENDRE une paire de "*Carter Mallet*". S'adresser au *Courrier.* (45 à ..)

MANUFACTURE DE FAUTEUILS ET STRAPONTINS
MARZO, Maison Fondée en 1860
39, Rue des Terres-au-Curé, 9. Villa Nieuport. PARIS-13e
Chassis et pièces de rechange — Facilite toute transaction (2 à...)

ON DEMANDE A ACHETER D'OCCASION un meuble avec tiroirs métalliques pour classer les chassis-adresses des machives dites « Adressographe ». Faire offres au *Courrier.* (47 à...)

FAUTEUILS à BASCULE depuis 10 fr., chaises pliantes en fer, meilleur marché que partout, fabrication irréprochable. Garantie 10 ans BANULS fils, place de la Mairie, Alais (Gard). (31 à...)

FAUTEUILS et STRAPONTINS NEUFS et OCCASION à des prix imbattables
Fabrication soignée -:- Travail garanti
GASTON PIERRAT
33, Rue Lantiez, à PARIS — Téléph. : MARCADET 20-92
Chaises de loges, Rideaux, Décors, etc. — Facilités de paiement. — Livraison rapide,
(1 à 8)

OCCASION UNIQUE
Important stock de matériel à céder dans conditions extrêmement avantageuses, comprenant :
75 projecteurs de salon.
200 appareils de projection fixe.
7.000 bobines de 300 mètres.
Lampes à arc de studio, appareil prise de vues, rhéostats.
Régulateurs de pression, générateurs acétylène, bacs de développement, tireuses, etc.
S'adresser :
VICTOR MARCEL PRODUCTIONS
33, rue de Surène. (8)

OCCASION. Trois appareils Ernemann, état de neuf. DELMAU, 21, Fg du Temple.

Belle affaire. Appareil Pathé renforcé C M cadrage fixe. DELMAU, 21, Fg du Temple.

OCCASION — Poste Gaumont complet. — DELMAU, 21, Fg du Temple. (8)

SUPPRIME PIANISTE. — Je vends, cause départ, 7.000 fr. superbe piano électrique jouant également à mains, a coûté 12.000 fr. voilà 3 mois. Jeu de mandolines, s'adapte pour bal. Ecrire avec timbre p. r. RICHARD, au *Courrier.* (8-9)

JE CHANGERAI poste complet Pathé renforcé neuf, contre appareil prise de vues en bon état. Ecrire : PONTET, 40, rue de la République, Marseille. (8)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

Cause fatigue, seul dans pays ouvrier, Café près gare, Ciné, scène, bal, billard, 3 jeux boules, 2 salles, terrasse, chamb. meub., jard. été. Peut restaurant. Gros matériel. Le tout 35.000 fr. cpt. Jean au *Courrier.* Timb. p. rép. (5-6-7-8)

CASINO avec Théâtre - Cinéma - Dancing. Belle propriété, gros bénéf., av. 65.000 comptant. Inutile d'écrire, se rendre sur place p. visiter. Casino de Grandcamp-les-Bains (Calvados). (8-9-10-11)

ON DEM. CINÉ a LOUER avec ou sans promesse de vente. Forte commission à intermédiaire. Ecrire BIZET, 20, Fg Saint-Denis, Paris. (8-9)

STUDIO CINÉ nu, porte de Paris, à louer avec droit au bail. FOUCHER, Sannois (S.-et O.). Tél. 15. (8-9)

DEMANDE DE CAPITAUX

COMMANDITE 150.000 demandée pour installation Cinéma dans grand centre en pleine reconstruction. Ecrire PAUL au *Courrier.* (8-9)

DIVERS

Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier.* — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

ÉCOLE professionnelle des opérateurs cinématographistes de France. Cours de projection et de prise de vues. Tél. Nord 67-52. 66. rue de Bondy, Paris-10e.

Pour ACHETER ou VENDRE **CINÉMA** LYON, Banlieue, Province *Adressez vous à :* M. BERTHOT 31, quai des Brotteaux, Lyon
(5 à 30)

MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT
FAUTEUILS, CHAISES, STRAPONTINS, Décors de Scène
Installation complète de Salle de Spectacle
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Téléph. : *Auteuil 06-36*
4, rue Traversière, à BILLANCOURT (Seine)
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'à Pont Billancourt.
Demandez notre Catalogue Général, envoyé franco sur demande.
(48 à...)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (2 à 21)

Pendant toute la durée de la crise, « Le Courrier » offrira à tout acheteur du numéro de la semaine, à ses guichets, le bénéfice d'une petite annonce de deux lignes dans la rubrique : « DEMANDES D'EMPLOIS ».

Il n'est pas envoyé de numéros justificatifs pour les petites annonces.

Le Gérant : Charles LE FRAPER.

Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud 28-07